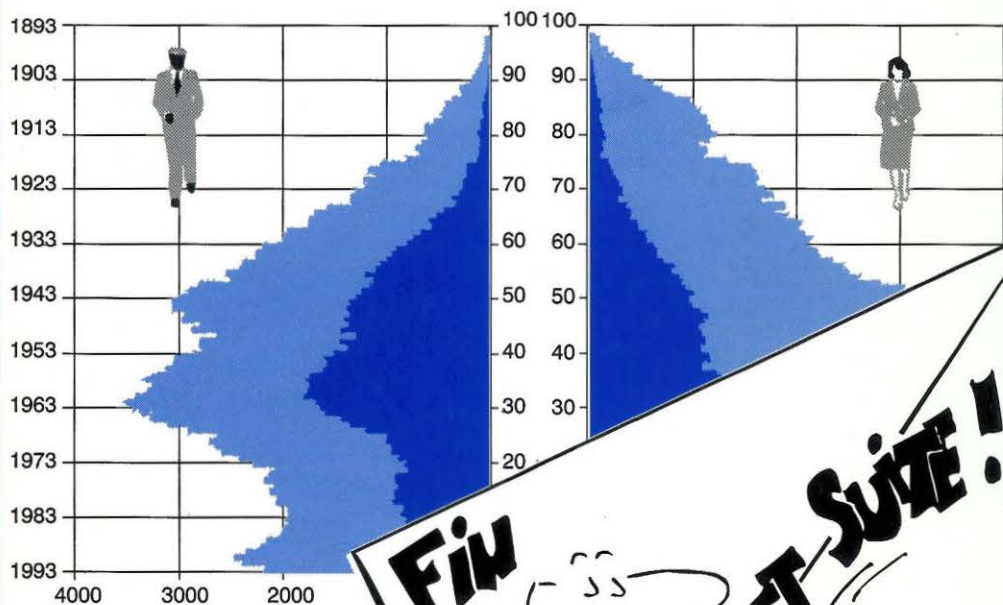


expression

REVUE D'INFORMATION SOCIALE

CHIFFRES



Directeur de la revue

Marcel Fallet

Secrétaire de rédaction

Odile Benoist

Comité de rédaction

Hélène Assimacopoulos – Odile Benoist
Daniel Dind – Italo Musillo

Collaborations

Antonio Arce – Jeannie Coray – Brigitte Dumas (Genève)
Bridget Dommen (Genève) – Jean-Pierre Fragnière (Lausanne)
Nicolas Queloz (Fribourg) – Michel Vuille (Genève)

Promotion et diffusion

Françoise Champanhac

Composition et montage : CIE Genève
Impression : SRO-Kundig SA

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.
La reproduction des textes parus en **Expression** est
souhaitée, sous réserve de la mention de leur source.

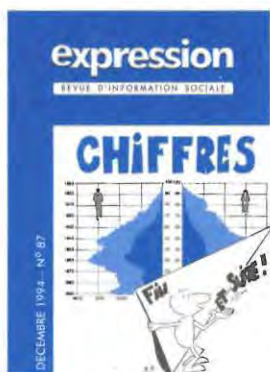
Expression, revue d'information sociale, est éditée par le
service d'information sociale et juridique de l'Hospice général
12, Cours de Rive – c.p. 3360 – 1211 Genève 3
tél. 022/736 31 32 – fax 022/736 35 46

Parution : 6 fois par an – abonnement annuel : Fr. 50.-
abonnement étudiant : Fr. 30.-
abonnement étranger : Fr. 50.-
région frontalière : FF. 150.-

Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation.

s o m m a i r e

Décembre 1994 - n° 87



couverture :
Roger Paratte

Editorial

- 3 En guise d'au-revoir la rédaction

Dossier

- 7 Genève et l'Année sociale en chiffres Italo Musillo
Martine Oppliger
Alain Schweri
- 11 Données DASS – OCSTAT

Actualités

- 43 Nouvelles brèves Daniel Dind
- 48 Le point sur...
les mesures de protection
de l'enfant Jeannie Coray
- 50 Fin des chaînes dorées ? Brigitte Dumas

Agenda

- Rencontres à Genève
en Suisse
à l'étranger (en annexe)

Documentation HG

- I-II Acquisitions récentes Ghislaine
Tonascia-Ledru
- 55 expression : épilogue Guy Perrot
- 56 Une nouvelle revue
d'expression sociale

Expression
bimestriel – 18^e année

En guise d'au-revoir à Expression, qui termine sa carrière avec ce numéro riche de chiffres sur le social, cinq plumes ont pris le relais pour le plaisir de... l'expression sociale. En hommage à nos lecteurs, ce «trèfle à cinq feuilles» qu'il n'est pas interdit d'effeuiller pour identifier ses signataires!

Chiffres et fin

Chiffres et fin, drôle de titre peut-on murmurer, une façon comme une autre d'annoncer en couverture l'essentiel du contenu de ce numéro d'*Expression*. Oui, il s'agit bien de chiffres et de graphiques cette fois-ci, mais également de prendre congé de nos lecteurs et de dire le mot de la fin pour une publication qui prend le large après, selon la formule, 18 ans de bons et loyaux services.

Quant à moi, l'un de vos serviteurs pendant 11 ans, le voyage étant ma patrie je ne peux que me réjouir de lever l'ancre.

La fin d'un cycle

Expression fut le témoin – l'emploi du passé marque ainsi la sortie du dernier numéro de la revue – d'une période plutôt heureuse de l'action sociale. Durant les «trente glorieuses», le social, sorti d'une longue histoire bienveillante et paternaliste, n'a connu que développement et accroissement.

Cette histoire de l'abondance, sans trop de heurts et... d'histoires, a consacré une activité qui, au fil des ans, s'est professionnalisée, institutionnalisée, voire, dans certains cas, hypertrophiée.

Un peu comme des enfants gâtés, on s'est parfois aventuré, même jusque dans nos colonnes, à critiquer le «trop d'Etat protecteur» et le rôle du «contrôle social» – ou de police de velours – dévolu parfois aux travailleurs sociaux.

Pas un numéro d'*Expression* depuis son origine sans présentation d'une nouvelle institution, d'une nouvelle activité, d'une nouvelle méthode venue d'outre-Atlantique...

Expression laisse la place à une autre publication au moment où la crise fait son plein de ravages, où l'exclusion sociale agrandit son spectre malfaisant..., où la sécurité sociale est attaquée et les subventions en baisse. La nouvelle revue, dos au mur, devra ainsi témoigner des événements de façon moins sereine que «feu *Expression*» puisque le social traverse et traversera une histoire plus tourmentée!

Ce passage de témoin d'une revue à l'autre correspond à la fin d'un cycle. Un autre commence. Ainsi va la vie!

L'air du temps

- «*Et vous travaillez dans quel domaine?*»
- *L'information sociale.*
- *Ah bon. C'est-à-dire? Vous rédigez des circulaires?»*

Authentique, ce petit échange résume fort bien la difficulté que l'on rencontre pour faire reconnaître l'existence de l'information sociale écrite, son contenu et sa finalité.

Pour informer, il faut nécessairement... s'informer soi-même et là les papivores que nous sommes font feu de tout bois et puisent à de nombreuses sources : des circulaires administratives (mais oui!) aux nouveautés en matière d'édition en passant par travaux de recherche, rapports de groupes de travail, actualité juridique, comptes rendus de colloques, statistiques, revue de presse, brochures, rapports annuels etc.

Non moins essentiel est, évidemment, l'apport de ceux de qui émanent ces informations : professionnels du social, documentalistes, juristes, sociologues, statisticiens etc., sans oublier tout ce que l'illustration et le graphisme apportent à l'écriture.

De cette «culture sociale» polyvalente naissent des publications, périodiques ou non, ayant pour ambition de mieux faire connaître au lecteur le monde des professionnels de la relation d'aide et leur raison d'être. Autrement dit, au travers des difficultés de vie de leurs consultants, dessiner quelques contours de cette réalité floue et mouvante que l'on qualifie de sociologique : l'air du temps, pour parler plus légèrement.

Albert Camus disait «*Le journaliste est celui qui s'efforce de faire comprendre l'histoire à ceux qui la subissent*». Vaste programme, mais dont la rédaction d'une petite revue sociale peut s'inspirer pour tâcher de se faire l'interprète, à son niveau, des faits de société dont elle a connaissance, de la dureté des temps mais aussi des efforts faits pour y remédier.

Petit regret : *Expression* n'achève pas son parcours sur un beau numéro bien rond : 87/94 et dix-huit années de vie, n'est-ce pas un peu boiteux ?

Petite consolation : d'illustres prédécesseurs n'ont pas fait mieux. A propos de la chronologie de la Maison de France, Prévert n'a-t-il pas parlé de ces rois «qui n'ont pas été foutus de compter jusqu'à vingt» !



Ecrire le social

Pas toujours facile d'obtenir des praticiens du social qu'ils écrivent à partir de leur pratique ! En effet, si le travail quotidien tend à absorber toute l'énergie et le temps disponibles, comment en distraire des plages consacrées à l'écriture et pour quoi ?

Serait-ce voler du temps ?

Ou serait-ce que les sociaux, idéalement tout dédiés à l'accomplissement de leur service, se méfieraient de la secrète tentation de se faire trop de plaisir ou trop d'honneur en prenant l'espace intérieur et le temps nécessaires à l'écriture et à la réflexion qui doit la précéder ?

Alors qu'oser une parole à partir de son expérience, se permettre de communiquer questionnements ou découvertes surgis de cette expérience, c'est : retrouver souffle et sens dans son travail sur lequel un autre regard peut être posé ; créer des liens avec des praticiens de la même branche ou intéressés par ces domaines d'activité ; également susciter et renouveler l'action.

Tant il est vrai qu'un travail d'aide pour être humainement adéquat, s'il se doit d'être concerté et orienté par des objectifs globaux, ne peut se définir qu'à partir du vécu des personnes ou des groupes de populations concernés, perception saisie dans l'épaisseur de l'agir et parfois dans l'opacité de l'urgence. D'où la nécessité de s'autoriser à communiquer questions et réflexions, trouvailles et élaborations, voire « coups de gueule »... quitte à ce que l'équipe de rédaction donne un coup... de main pour la mise en forme écrite.

Alors, lecteurs, lectrices, collègues, au moment où *Expression* s'ouvre au niveau romand en compagnie de deux autres revues, vos contributions sont les très bienvenues.

A vos plumes... ou à votre téléphone ou votre fax pour communiquer !

Plus-Moins

Les temps sont durs. Une fois encore l'hiver se présente comme rigoureux, plus pour certains et moins pour d'autres. Pour les uns, il s'annonce brutal, plus impitoyable, plus inhumain. Pourquoi plus pour ceux-ci que ceux-là ?

Le constat souvent évoqué qu'il vaut mieux être riche, jeune, en bonne santé, avoir un job épanouissant que pauvre, vieux, malade et sans travail depuis longtemps... (des jeunes sont à la même enseigne) est encore plus d'actualité que jamais.

Plus, moins, revient à donner une même signification à toutes propositions : il y a ceux qui ont plus, il y a ceux qui ont moins, moins que rien, rien. Ce sont ces qualificatifs – *moins, plus* – qui ont traversé les travaux de publication de notre revue ces dernières années (celles que j'ai connues le mieux !). Dire, redire, informer, confirmer, prévenir, renseigner, enquêter, interroger sans relâche sur ces petits mots de plus et de moins. Une volonté que nous transmettons avec force à cette nouvelle revue romande qui va prendre notre relais. Futurs rédacteurs, rédactrices, vous n'aurez d'autre mission que d'annoncer, de dénoncer, de dévoiler le plus et le moins. Une lutte incessante pour le **plus juste que... !**

La rédaction



Genève et l'Année sociale en chiffres

Italo Musillo

Cette quatrième édition de l'Année sociale en chiffres a été conçue dans la perspective de combler quelques manques dans les précédentes livraisons, soit trois chapitres consacrés à : enfance et jeunesse, population âgée, revenus et fortune des Genevois.

Des changements également dans la présentation de la matière, rendue plus «légère» à l'aide de quelques graphiques et de commentaires introductifs.

Il en résulte une image plus complète et plus significative de la réalité sociale genevoise et une interprétation plus simple, nous l'espérons, autant pour le lecteur bien rompu au langage des chiffres que pour celui — le travailleur social par exemple — qui est nettement moins passionné par ce genre de littérature.

Par ailleurs, cette édition ne restitue pas le profil de l'aide fournie à la population genevoise par l'Hospice général en tant qu'assistance publique, profil présent dans les précédentes éditions. En effet, l'institution est en train de réorganiser l'instrument statistique nécessaire pour visualiser cette activité, afin de le rendre plus compatible et comparable à celui d'autres instances cantonales. C'est en 1995 que nous disposerons à nouveau des chiffres traduisant l'activité de notre institution dans ce domaine. Les lecteurs voudront bien nous excuser pour l'absence momentanée de ces informations, qui donneront lieu — en l'absence de la revue Expression — à une publication spécifique le moment venu.

Le dossier présente certes d'autres lacunes. Comme nous l'avons précisé déjà dans les précédentes éditions du numéro statistiques d'Expression, la mission que le comité de rédaction s'est assignée en collaboration avec l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT)¹ et le département Action sociale et santé (DASS)² est d'offrir un panorama chiffré de la réalité sociale qui soit accessible à tous nos lecteurs. A cet égard, qu'il nous soit permis, avant d'entrer dans le vif du sujet, de remercier tout particulièrement Mme Martine Oppliguer du DASS et M. Alain Schweri de l'OCSTAT et leurs directeurs respectifs, MM. Jean-Pierre Rageth et Jean-Emile Neury, ainsi que les nombreux collègues qui les ont épaulés dans la collecte et l'organisation des informations.

¹ 8, rue du 31-Décembre — c.p. 6255 — 1211 Genève 6 — tél. 787 67 83 — contact : Alain Schweri.

² 14, rue de l'Hôtel-de-Ville — c.p. 3984 — 1211 Genève 3 — tél. 319 29 20 — contact : Martine Oppliguer.

Quelques faits saillants

Population La pyramide des âges dessinée en p. 11 reproduit l'équilibre démographique de la population de notre canton. Ce serait un truisme de s'attarder à expliquer combien et pourquoi cette image, à la base bien trop fragile, est révélatrice d'une distorsion. Les démographes se sont étendus longuement sur l'un des problèmes majeurs que cette courbe fait ressortir: Genève, tout comme la plupart des agglomérations européennes, rajeunit moins bien qu'elle ne vieillit, avec toutes les conséquences issues d'un tel déséquilibre en termes de solidarité intergénérationnelle et plus précisément entre population active et population retraitée. Cette dernière constitue environ 14% de la population et le nombre des rentes AVS concerne 52'100 personnes, contre moins de 50'000 en 1989.

Toutes les opérations de «lifting» ayant été tentées pour enjoliver cette image crépusculaire, les prochaines années seront certainement consacrées en grande partie à multiplier les efforts de réflexion concernant les politiques sociales capables, sinon de rajeunir «naturellement» la population, tout au moins d'introduire les corrections à même de rééquilibrer le balancier.

En ce qui concerne notre population résidente en 1993, il en résulte une augmentation de 4.177 unités par rapport à l'année précédente, soit globalement 391.176 personnes contre 386.999 en 1992.

L'accroissement concerne un peu moins les femmes (1.876) que les hommes (2.301) et il touche toutes les classes d'âge.

Cette évolution est due en partie à l'apport de la population suisse (986) et, dans des proportions plus importantes, à celui de la population étrangère (3.191) qui représente 37,5% contre 37,1% l'année précédente. La progression du nombre des étrangers s'explique par le jeu des naissances et des regroupements familiaux, la proportion des «nouveaux migrants» n'étant pas en augmentation mais au contraire en diminution. Dans l'ensemble, l'effectif des communautés italienne, espagnole et française qui représentent, avec la communauté portugaise, les 2/3 de l'ensemble de la population étrangère du canton (92.185 personnes) est à la baisse, de même que le nombre de réfugiés résidents qui est passé, entre 1992 et 1993, de 2.242 à 2.074.

Par contre, après la chute très importante enregistrée en 1992 (890 requérants d'asile attribués à Genève contre 2.134 de l'année précédente), 1.342 nouvelles attributions ont été enregistrées en 1993.

graph. I

graph. VII

tab. 1

tab. 1

tab. 5

tab. 7



graph. II

La courbe du chômage constitue l'autre image peu réjouissante de l'actualité sociale. Le nombre de chômeurs complets — dont le profil type est composé des variables *jeune - femme - étranger* — a augmenté d'une année à l'autre de 35% : moyenne mensuelle de 14.850 personnes en 1993 contre 9.644 en 1992. A noter que près de 9.000 personnes sur les 14.850 se situent dans la tranche d'âge des 20-39 ans et parmi les foyers les plus jeunes de la société. Par ailleurs, plus de 25% des chômeurs étaient en fin de droits en décembre 1993.

tab. 14

Les informations dont on dispose pour l'année en cours font état d'une aggravation ultérieure de la situation. Néanmoins, on assiste à une flexion de la progression, mouvement déjà amorcé dans le deuxième semestre 1993 lorsque la courbe du chômage passait à 1,6% contre 3,4 en début d'année.

tab. 12

En outre, le nombre des places vacantes a « fondu » par rapport à l'année précédente : près de 400 en moins sur le stock déjà modeste de 1.162 disponibles en 1992.

tab. 16

De ce qui précède, il résulte un accroissement très important de l'effort de l'Etat en faveur des chômeurs : 31.821 journées indemnisées en 1993, soit presque le double de l'année précédente, et, en termes d'allocations versées par l'OCPA, 18.340 bénéficiaires au lieu de 16.846 en 1992. En 1995, l'introduction du revenu minimum d'aide sociale augmentera encore l'aide de l'Etat.

tab. 39

Les dépenses médico-sociales passent globalement à 2'106 millions contre 1'998 l'année précédente. Il est important de souligner que leur progression s'est réduite de la moitié par rapport à la période 1990-1991.

tab. 41

Le jeu des modulations des aides d'un secteur à l'autre voit, par contre, les subventions aux caisses maladies diminuer de 40,8 à 32,3 millions, subventions qui avaient déjà baissé en 1992 de 17 millions par rapport à 1991.

tab. 39

En définitive, toutes prestations confondues, l'Etat a dépensé en 1992 Fr. 13'664.— par habitant, dont Fr. 5'439 en prestations médico-sociales. Il est fort probable qu'en 1993 le seuil de Fr. 14'000 ait été atteint.

tab. 41

Chômage

Prestations sociales



Genève et l'Année sociale en chiffres



Table des matières

	Pages
I. POPULATION	
– Vue d'ensemble (tableaux 1-8 + graphique I).....	11
– Actifs et chômeurs (tableaux 9-17 + graphique II)	17
– Enfants et jeunes (tableaux 18-24 + graphique III)	22
– Personnes âgées (tableaux 25-26).....	26
II. REVENU ET FORTUNE	(tableaux 27-28 + graphique IV) 27
III. LOGEMENT	(tableaux 29-31 + graphique V) 30
IV. SANTÉ	(tableaux 32-34 + graphique VI) 33
V. AIDE À DOMICILE	(tableau 35)..... 36
VI. PRÉVOYANCE ET ASSURANCES SOCIALES	(tableaux 36-38 + graphique VII) 37
VII. PRESTATIONS SOCIALES ET PERSONNES ASSISTÉES	(tableaux 39-41) :..... 39
VIII. JUSTICE	
– Détention et patronage (tableaux 42-43).....	41
SOURCES STATISTIQUES	42

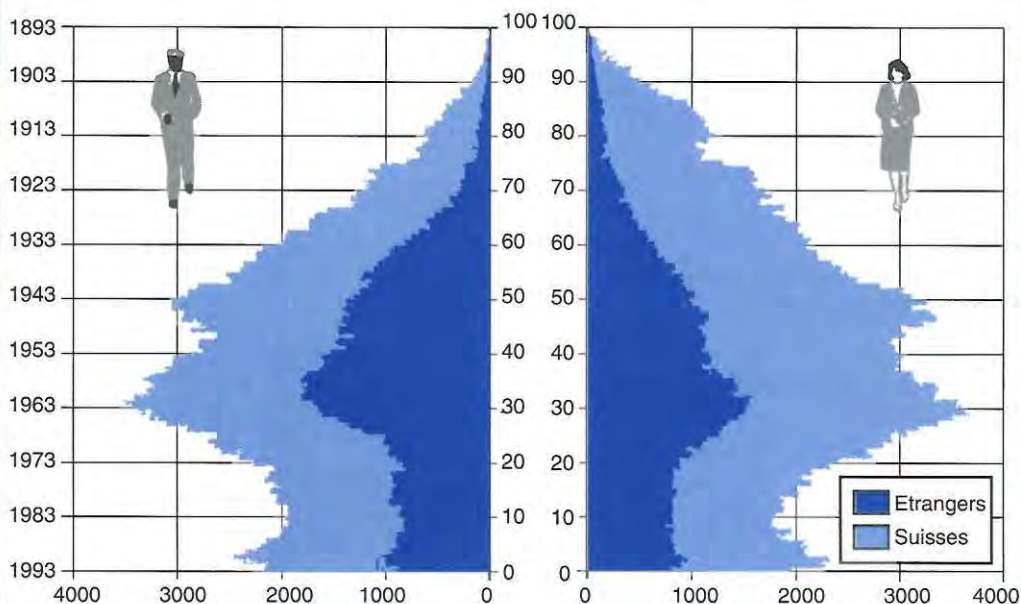
I. POPULATION

VUE D'ENSEMBLE

Graphique I

Population résidente du canton de Genève selon l'origine, le sexe et l'âge

Situation au 31 décembre 1993



Après plusieurs années de croissance modérée, la population résidente du canton de Genève a progressé de plus de 4.000 unités en 1993 et, en fin d'année, elle se monte à 391 176 habitants.

La composition par âge de la population n'évolue que lentement à court terme : la part des personnes âgées de 65 ans ou plus passe ainsi de 13,4% à la fin 1989 à 13,7% à fin 1993. Au total, le canton compte plus de 53.000 personnes dans cette catégorie d'âge, dont une forte proportion de femmes (62,4%). Il est à relever, cependant, qu'à l'intérieur de ce groupe la croissance de l'effectif des 80 ans ou plus (+ 7,7% en quatre ans) est près de deux fois supérieure à celle des 65 à 79 ans (+ 4,3%).

Tableau 1

Population résidente, selon le sexe et les groupes d'âges

Situation au 31 décembre

	1989	1990	1991	1992	1993
Population totale	379 811	382 543	384 657	386 999	391 176
Hommes	180 915	182 252	183 119	184 087	186 388
0-19 ans	40 799	41 117	41 563	41 912	42 498
20-64 ans	121 313	122 048	122 162	122 493	123 834
65-79 ans	14 622	14 848	15 138	15 333	15 606
80 ans ou plus	4 181	4 239	4 256	4 349	4 450
Femmes	198 896	200 291	201 538	202 912	204 788
0-19 ans	39 452	39 571	40 029	40 294	40 941
20-64 ans	127 501	128 378	128 983	129 612	130 499
65-79 ans	21 721	21 812	21 855	22 146	22 288
80 ans ou plus	10 222	10 530	10 671	10 860	11 060

Source: OCSTAT (voir la liste des sigles en p. 42)

Tableau 2

Population résidente âgée de 65 ans ou plus, selon le sexe, les groupes d'âges et l'état matrimonial

Situation au 31 décembre

	1989	1990	1991	1992	1993
Population de 65 ans ou plus	50 746	51 429	51 920	52 688	53 404
Hommes	18 803	19 087	19 394	19 682	20 056
65-69 ans	6 709	6 723	6 735	6 754	6 814
70-74 ans	4 243	4 552	4 875	5 077	5 451
75-79 ans	3 670	3 573	3 528	3 502	3 341
80-84 ans	2 589	2 585	2 529	2 547	2 582
85-89 ans	1 193	1 242	1 273	1 304	1 346
90 ans ou plus	399	412	454	498	522
Célibataires	1 261	1 270	1 286	1 299	1 315
Mariés	13 886	14 150	14 394	14 628	14 950
Veufs	2 590	2 558	2 547	2 545	2 545
Divorcés	1 066	1 109	1 167	1 210	1 246
Femmes	31 943	32 342	32 526	33 006	33 348
65-69 ans	8 717	8 730	8 651	8 793	8 830
70-74 ans	6 298	6 595	7 020	7 380	7 746
75-79 ans	6 706	6 487	6 184	5 973	5 712
80-84 ans	5 467	5 514	5 565	5 584	5 545
85-89 ans	3 199	3 383	3 434	3 439	3 616
90 ans ou plus	1 556	1 633	1 672	1 837	1 899
Célibataires	3 908	3 962	3 929	3 950	3 914
Mariées	10 857	11 054	11 245	11 539	11 725
Veuves	13 956	14 011	13 960	14 020	14 089
Divorcées	3 222	3 315	3 392	3 497	3 620

Source: OCSTAT

Tableau 3

Ménages composés d'une seule personne, selon le sexe, les groupes d'âges quinquennaux et l'état matrimonial

Données tirées du recensement fédéral de la population 1990

Personnes âgées de 15 ans ou plus vivant seules	<i>Etat matrimonial</i>				
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
Hommes	15 030	4 218	2 293	5 082	26 623
15-19	197	1	—	—	198
20-24	2 255	134	2	18	2 409
25-29	3 649	553	2	145	4 349
30-34	2 525	668	4	373	3 570
35-39	1 513	550	8	587	2 658
40-44	1 159	508	27	729	2 423
45-49	992	439	29	803	2 263
50-54	777	395	46	682	1 900
55-59	605	328	121	599	1 653
60-64	481	252	195	440	1 368
65-69	322	156	288	296	1 062
70-74	238	106	325	171	840
75-79	160	67	398	143	768
80-84	98	35	481	69	683
85-89	45	22	258	24	349
90 ou +	14	4	109	3	130
Femmes	17 524	2 110	12 488	7 739	39 861
15-19	242	2	—	—	244
20-24	2 449	63	10	40	2 562
25-29	3 231	184	16	218	3 649
30-34	2 131	177	24	349	2 681
35-39	1 501	174	30	446	2 151
40-44	1 374	164	48	638	2 224
45-49	1 268	217	131	941	2 557
50-54	946	258	275	924	2 403
55-59	899	252	658	919	2 728
60-64	824	180	1 109	896	3 009
65-69	790	182	1 609	827	3 408
70-74	554	103	1 868	568	3 093
75-79	546	78	2 536	436	3 596
80-84	429	46	2 352	350	3 177
85-89	254	23	1 343	144	1 764
90 ou +	86	7	479	43	615
Ensemble	32 554	6 328	14 781	12 821	66 484
15-19	439	3	—	—	442
20-24	4 704	197	12	58	4 971
25-29	6 880	737	18	363	7 998
30-34	4 656	845	28	722	6 251
35-39	3 014	724	38	1 033	4 809
40-44	2 533	672	75	1 367	4 647
45-49	2 260	656	160	1 744	4 820
50-54	1 723	653	321	1 606	4 303
55-59	1 504	580	779	1 518	4 381
60-64	1 305	432	1 304	1 336	4 377
65-69	1 112	338	1 897	1 123	4 470
70-74	792	209	2 193	739	3 933
75-79	706	145	2 934	579	4 364
80-84	527	81	2 833	419	3 860
85-89	299	45	1 601	168	2 113
90 ou +	100	11	588	46	745

Source: RFP 1990

Tableau 4

Personnes seules avec enfant(s) célibataire(s) de moins de 20 ans, selon le sexe et les groupes d'âges

Données tirées du recensement fédéral de la population 1990

Groupes d'âges quinquennaux du père ou de la mère seul(e)	Nombre d'enfants				Total
	1	2	3	4 ou +	
Hommes	784	310	42	8	1 144
15-19	—	—	—	—	0
20-24	9	—	—	—	9
25-29	38	5	—	1	44
30-34	70	21	3	—	94
35-39	98	57	10	1	166
40-44	188	96	13	4	301
45-49	174	73	13	1	261
50-54	112	40	1	1	154
55-59	63	12	2	—	77
60-64	22	5	—	—	27
65 ou +	10	1	—	—	11
Femmes	4 057	1 654	238	37	5 986
15-19	1	—	—	—	1
20-24	77	7	—	1	85
25-29	304	68	8	—	380
30-34	521	255	32	4	812
35-39	786	455	74	15	1 330
40-44	958	496	84	10	1 548
45-49	866	284	37	4	1 191
50-54	380	72	1	3	456
55-59	110	11	1	—	122
60-64	25	1	1	—	27
65 ou +	29	5	—	—	34
Ensemble	4 841	1 964	280	45	7 130
15-19	1	—	—	—	1
20-24	86	7	—	1	94
25-29	342	73	8	1	424
30-34	591	276	35	4	906
35-39	884	512	84	16	1 496
40-44	1 146	592	97	14	1 849
45-49	1 040	357	50	5	1 452
50-54	492	112	2	4	610
55-59	173	23	3	—	199
60-64	47	6	1	—	54
65 ou +	39	6	—	—	45

Source: RFP 90

Tableau 5

Population résidente étrangère, selon la nationalité

Situation au 31 décembre

	1989	1990	1991	1992	1993
Population résidente étrangère	135 844	139 168	141 614	143 671	146 862
En % de la population totale	35,8	36,4	36,8	37,1	37,5
Pays d'Europe	111 047	113 468	115 356	116 342	118 402
dont pays de l'UE	101 099	103 144	104 227	104 438	104 922
Allemagne	3 706	3 669	3 516	3 497	3 570
Belgique	1 348	1 373	1 376	1 397	1 416
Espagne	23 898	23 831	23 342	22 278	21 374
France	18 140	17 961	17 902	17 810	17 803
Royaume-Uni	5 090	5 005	4 864	4 933	5 023
Italie	28 942	28 455	28 043	27 626	27 437
Pays-Bas	1 152	1 171	1 181	1 172	1 211
Portugal	17 390	20 272	22 563	24 236	25 571
Turquie	1 387	1 518	1 646	1 716	1 726
URSS ¹	2 053	2 074	2 060	2 104	2 631
Yougoslavie ¹	1 771	2 062	2 787	3 318	4 381
Autres nationalités européennes	6 170	6 077	6 076	6 255	6 259
Pays extra-européens	24 797	25 700	26 258	27 329	28 460
Amérique	8 353	8 470	8 515	8 936	9 055
Afrique	7 486	7 999	8 375	8 908	9 844
Asie	8 509	8 729	8 895	9 008	9 085
Océanie	386	441	420	421	422
Apatrides et inconnus	63	61	43	56	54

¹ A la suite de l'éclatement de l'ex-URSS et de la Yougoslavie, la répartition par pays de la population de ces régions n'est pas réglée, en particulier sous l'angle administratif. A titre d'exemple, les ressortissants de la Russie sont répartis à la fois sous « Russie » et sous « URSS ».

Source: OCSTAT

Tableau 6

Réfugiés résidant à Genève, selon la nationalité¹

Situation au 31 décembre

	1989	1990	1991	1992	1993
Total	2 793	2 583	2 437	2 242	2 074
Afghanistan	104	96	93	87	89
Cambodge	98	91	84	80	80
Chili	207	181	166	155	130
Ethiopie	123	119	118	114	112
Hongrie	170	155	146	133	116
Pologne	195	163	153	133	114
Roumanie	513	481	448	408	370
Tchécoslovaquie	138	123	110	96	83
Vietnam	564	521	500	450	421
Autres nationalités	681	653	619	586	559

¹ Nombre cumulé des personnes et membres de leur famille ayant obtenu le droit d'asile. Ces personnes sont comprises dans la population résidente du canton.

Source: RCE

Tableau 7

Requérants d'asile¹

	1989	1990	1991	1992	1993 ¹
Requérants d'asile attribués au canton de Genève	1 252	1 888	2 134	890	1 342
Angola	107	209	160	11	77
Ethiopie	60	97	73	16	21
Iran	14	36	25	16	5
Liban	144	357	79	14	11
Sri Lanka	81	47	153	49	46
Turquie	401	121	75	28	24
Ex-Yougoslavie	17	210	416	181	171
Zaïre	112	164	246	98	55
Autres nationalités	316	647	907	477	932
Demandes traitées	834	844	2 338	2 294	1 484
Acceptées	63	80	67	63	118
Refusées	553	560	1 912	2 034	1 185
Radiées, retirées	218	204	359	197	181
Demandes cumulées en suspens au 31 décembre	1 635	2 676	2 467	1 030	866

¹ En 1993, les chiffres concernant les requérants d'asile sont extraits de la statistique de l'OCP (Genève).

Source: ODR - OCP

Tableau 8

Mouvement démographique

Totaux annuels

	1989	1990	1991	1992	1993
Mouvement migratoire¹					
Immigrés	28 494	28 078	26 035	23 864	23 367
Emigrés	28 245	26 448	25 252	23 189	20 722
Solde migratoire	249	1 630	783	675	2 645
Mouvement naturel					
Naissances	4 289	4 359	4 723	4 874	4 727
Décès	3 214	3 257	3 392	3 207	3 195
Solde naturel	1 075	1 102	1 331	1 667	1 532
Variation totale					
Solde migratoire + solde naturel	1 324	2 732	2 114	2 342	4 177
Mariages	2 416	2 533	2 684	2 363	2 310
Divorces	1 100	1 060	1 199	1 283	1 160
Naturalisations	1 537	1 006	838	1 222	1 365

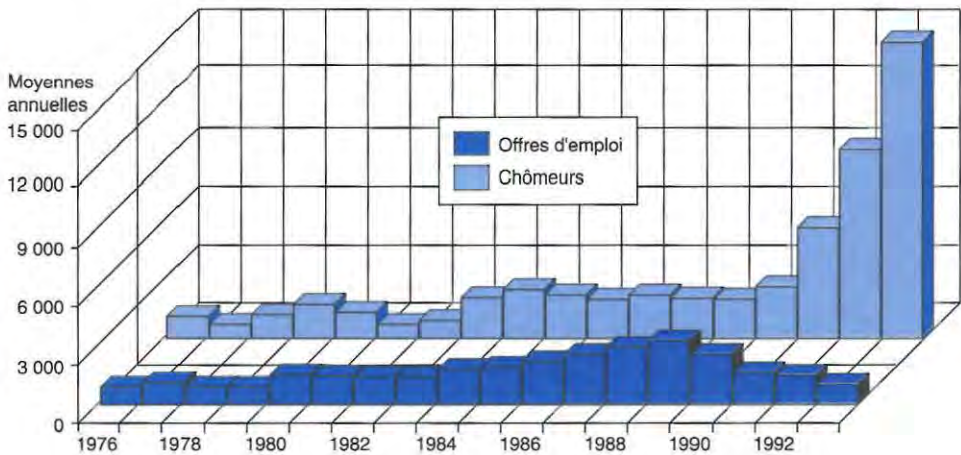
¹ Y compris les saisonniers.

Sources: OCSTAT - OFS - OFE

ACTIFS ET CHÔMEURS

Graphique II

Chômeurs inscrits et offres d'emploi dans le canton de Genève



A Genève, en 1993 le chômage présente deux caractéristiques majeures : il atteint un sommet historique (14.850 chômeurs inscrits par mois en moyenne, 16.310 à fin décembre), mais sa progression ralentit sensiblement (de 3,4% en moyenne mensuelle entre janvier et juin, elle passe à 1,6% au deuxième semestre, avec une croissance proche de zéro dès septembre).

Du point de vue de sa structure selon le sexe et l'origine, la population des chômeurs diffère peu de la population résidente active du canton : 42,4% de l'effectif est de sexe féminin, pourcentage à peine inférieur à la population de référence (42,7% de la population résidente active totale selon le recensement de 1990), et les travailleurs étrangers au chômage représentent le 42,5% (41% des actifs résidents recensés en 1990).

Près de la moitié des chômeurs (49,1%) ont moins de 35 ans et un peu moins du cinquième (19,8%) 50 ans ou plus. Par ailleurs, la durée du chômage tend à s'allonger, en partie à la faveur des dispositions de lois introduites en 1993. En décembre, sur un total de 16.310 chômeurs, plus de la moitié (56,5%) étaient inscrits depuis au moins six mois, et le quart (25,7%) pouvait être classé dans la catégorie des chômeurs de longue durée (une année ou plus).

Du point de vue économique, il faut relever le poids des activités du secondaire, singulièrement frappées par le chômage (24,1% des chômeurs), si l'on se réfère à leur importance relative en termes d'emplois (17,9% du total en 1991). Les services (secteur tertiaire) fournissent toujours le gros du contingent des chômeurs (8.858, 75,4% du total), toutefois dans une mesure proportionnellement inférieure à leur poids économique effectif (80,9% des emplois de 1991).

Le profil professionnel des chômeurs montre la généralisation du phénomène – pratiquement aucune profession n'est épargnée – avec toutefois une forte concentration dans les groupes suivants : administration, bureau (26,7% du total) ; vente et services (9%) ; hôtellerie, restauration et économie domestique (8,4%) ; industrie

métallurgique et machines(7%) ; professions techniques (architectes, ingénieurs, techniciens, dessinateurs, etc.. : 6%) ; bâtiment (5,7%) ; professions scientifiques et artistiques (5%). Ces sept groupes totalisent 10.051 chômeurs inscrits en moyenne, soit le 67,7% du total.

En regard des places vacantes annoncées sans obligation à l'Office cantonal de l'emploi (OCE), la disproportion est frappante: 766 places en moyenne par mois pour 14.850 chômeurs. La répartition entre les groupes professionnels n'est pas significative compte tenu de la rareté globale des offres.

Enfin, il faut noter qu'en 1993 on a enregistré 15.051 annulations d'inscriptions (1.254 par mois en moyenne, taux de sortie du chômage: 8,4%). Dans 40,6% seulement des cas, le chômeur déclarait avoir retrouvé un emploi ; dans 14,8% des cas, le motif connu était une occupation temporaire offerte par l'OCE — à la faveur de la loi cantonale du 10.11.83 — ou un programme d'initiation au travail. Le solde (44,6%) se compose essentiellement d'annulations dont le motif n'a pas pu être déterminé.

Tableau 9

Emplois dans le canton de Genève selon le sexe ou l'origine

	1975	1982	1985	1991
Total	202 781	224 593	243 773	262 715
Selon le sexe				
Hommes	127 061	138 265	148 609	156 663
Femmes	75 720	86 328	95 164	106 052
Selon l'origine				
Suisses	115 977	123 738	135 812	—
Etrangers	86 804	100 855	107 961	—

Sources: RFE - OCSTAT

Tableau 10

Main-d'œuvre étrangère active dans le canton, selon le type de permis ou la nationalité

Situation en août¹

	1989	1990	1991	1992	1993
Total	118 294	122 870	122 455	120 548	117 419
Permis					
Etablissement (C)	47 666	52 159	57 760	60 049	59 691
Annuel (B)	18 984	17 634	14 010	12 273	12 406
Saisonnier (A)	7 511	7 132	5 268	3 379	1 903
Frontalier (F)	30 154	31 793	31 371	30 649	29 167
Exempt (fonctionnaires internationaux)	13 979	14 152	14 046	14 198	14 252
Nationalité²					
Espagne	15 995	15 555	14 863	14 085	13 062
France	39 769	41 650	41 252	40 485	38 929
Italie	17 359	17 266	17 077	16 858	16 637
Portugal	14 800	16 556	16 574	15 983	15 421
Autres	16 392	17 691	18 643	18 939	19 118

¹ La situation au milieu de l'année permet de comptabiliser les permis saisonniers au plus fort de leur effectif.

² Fonctionnaires internationaux non compris.

Sources: OFE - OCSTAT

Tableau 11

Ateliers protégés

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre de handicapés physiques occupés durant l'année	245	320	400	419	455
par le Centre d'intégration professionnelle ¹	118	120	121	125	123
par Foyer Handicap	82	115	162	178	182
par la Fondation Clair Bois	45	45	48	44	45
par la Fondation Pro	—	40	69	72	105
Nombre de handicapés mentaux occupés durant l'année	369	390	387	399	403
par la SGIPA ²	149	152	155	158	156
par les EPSE ³	109	123	122	130	128
par la Fondation Ensemble	36	40	35	37	41
par la Fondation Aigues-Vertes	75	75	75	74	78
Nombre total de handicapés occupés durant l'année	614	710	787	818	858

¹ CIP - CRPH.² Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes.³ Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (Genève).

Source: CICPH

Tableau 12

Places vacantes annoncées à l'Office de l'emploi¹

Moyennes annuelles

	1989	1990	1991	1992	1993
Places vacantes	2 998	2 275	1 336	1 162	766
à plein temps	2 868	2 149	1 246	1 044	757
à temps partiel	130	126	90	118	9

¹ La déclaration des places vacantes n'est obligatoire que pour les employeurs demandant des permis de travail pour de la main-d'œuvre étrangère. Les données ne recouvrent donc pas la totalité des offres existant sur le marché.

Source: OFIAMT

Tableau 13

Chômeurs inscrits, selon le sexe, l'origine, l'âge ou la durée du chômage Moyennes annuelles

	1989	1990	1991	1992	1993
Total¹	1 860	2 507	5 509	9 644	14 850
Chômeurs complets	1 704	2 399	5 214	8 981	13 683
Chômeurs partiels	156	108	295	663	1 167
Selon le sexe					
Hommes	1 059	1 471	3 301	5 664	8 560
Femmes	801	1 036	2 208	3 980	6 290
Selon l'origine					
Suisses	1 032	1 396	3 015	5 472	8 543
Etrangers	828	1 111	2 494	4 172	6 307
Selon l'âge					
Moins de 20 ans	13	19	68	148	196
20 à 29 ans	406	622	1 689	3 164	4 766
30 à 39 ans	552	769	1 618	2 748	4 212
40 à 49 ans	419	554	1 160	1 988	2 931
50 ans et plus	470	543	973	1 596	2 745
Durée écoulée du chômage					
Jusqu'à 1 mois	482	602	874	1 175	978
2 à 6 mois	993	1 407	3 126	4 707	6 038
7 à 12 mois	323	422	1 302	2 822	4 811
Plus d'un an	63	76	208	940	3 022
Taux de chômage (en %)²	1,0	1,2	2,7	4,7	7,2

¹ Sont considérés comme demandeurs d'emploi à plein temps qui chôment les individus entièrement privés d'activité lucrative le jour du relevé, c'est-à-dire qui ne sont ni des actifs indépendants, ni liés par un contrat de travail. Ils sont donc en mesure de prendre un emploi immédiatement. Sont réputés demandeurs d'emploi à temps partiel qui chôment les individus entièrement privés d'activité lucrative le jour du relevé, à savoir ceux qui ne sont ni des actifs indépendants, ni dépendants, ni liés par un contrat de travail. Ces demandeurs d'emploi sont donc en mesure de prendre un emploi immédiatement. Jusqu'en 1992, sont assimilés à la catégorie des demandeurs d'emploi à temps partiel qui chôment ceux qui occupent déjà un emploi à temps partiel, mais qui cherchent à occuper un emploi à plein temps ou un autre emploi à temps partiel.

² En pour-cent de la population résidente active.

Source: OFIAMT

Tableau 14

Chômeurs inscrits, selon la durée du chômage et l'âge, en 1993

Moyennes annuelles

	Durée écoulée du chômage				Total
	Jusqu'à 1 mois	1-5 mois	6-11 mois	1 an ou +	
Groupes d'âges					
Moins de 20 ans	29	128	34	6	197
20 à 29 ans	390	2 263	1 465	648	4 766
30 à 39 ans	263	1 654	1 408	886	4 211
40 à 49 ans	163	1 078	993	697	2 931
50 ans et plus	134	915	911	785	2 745
Total	979	6 038	4 811	3 022	14 850

Source: OFIAMT

Tableau 15

Chômeurs inscrits selon la profession

Moyennes annuelles

	1990	1991	1992	1993
Production végétale et animale	22	48	77	117
Arts graphiques	30	58	117	176
Métallurgie, machines	140	407	637	1 033
Horlogerie, bijouterie	6	70	129	134
Bâtiment et génie civil	80	323	587	841
Autres ouvriers à la production	119	146	270	385
Professions techniques	121	320	587	886
Bureau, administration	675	1 508	2 667	3 958
Vente	234	446	786	1 341
Transports et communications	156	341	535	776
Hôtellerie, service de maison	233	496	789	1 246
Hygiène, nettoyage	93	175	292	469
Droit, sûreté, maintien de l'ordre	31	54	113	176
Soins médicaux	68	116	228	367
Professions scientifiques et artistiques	185	315	523	746
Enseignement, assistance sociale	81	141	295	562
Autres professions	232	546	1 014	1 637
Total	2 507	5 509	9 644	14 850

Source: OFIAMT

Tableau 16

Prestations cantonales en faveur des chômeurs

	1991	1992	1993
Fonds cantonal de chômage			
Demandes déposées	264	462	747
Demandes acceptées	179	309	528
Demandes refusées	78	139	195
Nombre de jours indemnisés	9 397	17 672	31 821
Prestations compensatoires (maladie et maternité)			
Nombre de bénéficiaires	756	967	1 266
Occupation temporaire			
Nombre de contrats conclus	1 072	1 692	2 026

Source: OCE

Tableau 17

Juridiction des prud'hommes

	1989	1990	1991	1992	1993
Causes inscrites au rôle des bureaux de conciliation	1 464	1 616	1 684	1 781	1 728
dont: conciliations	213	230	225	236	298
jugées	2	5	1	4	2
renvoyées aux tribunaux ¹	843	972	962	1 076	1 078
retirées, radiées	247	320	298	302	194
reportées à l'année suivante	159	146	146	163	156

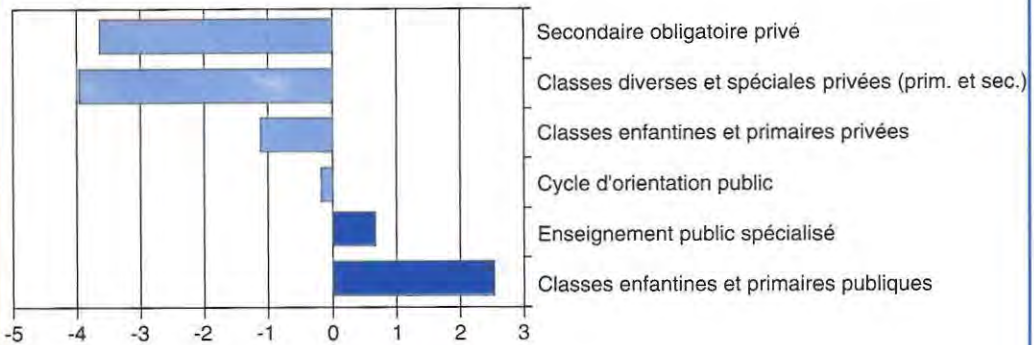
¹ Y compris la Chambre d'appel.

Source: JPH

ENFANTS ET JEUNES

Graphique III

Evolution des effectifs d'élèves du canton de Genève entre 1992 et 1993, en pour-cent



Deux préoccupations nous ont amenés à ouvrir un chapitre concernant l'enfance et la jeunesse genevoise : l'instruction et le chômage juvénile.

Le graphique ci-dessus montre la baisse du nombre d'élèves fréquentant les établissements privés primaires et secondaires au bénéfice de l'instruction publique, phénomène perceptible depuis le tout début des années 90.

Mais l'indication la plus intéressante nous vient du tableau 20 qui montre l'évolution du choix des orientations : toujours moins d'apprentis en entreprises (environ 1'000 en moins en cinq ans) et davantage d'étudiants (environ 1'800 pour la même période). Cette information est à mettre en corrélation avec les résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) menée par l'Office fédéral de la statistique en 1991 (*Vie économique* 4/94). Elle montre que le chômage des apprentis a pris des proportions préoccupantes dans toute la Suisse (ayant plus que doublé par rapport à l'année précédente), tout particulièrement dans les cantons latins. Pour une vision globale de la masse de chômeurs jeunes de notre canton, consulter également les tableaux 13 et 14 dans le chapitre «*Actifs et chômeurs*» qui, pour des raisons pratiques, ne sont pas reproduits ici.

Tableau 18

Petite enfance en institution¹

Situation au 31 décembre

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre total d'enfants	3 978	4 167	4 248	4 387	4 438
à la crèche	1 051	1 165	1 187	1 428	1 597
à la garderie	1 333	1 235	1 231	1 248	1 083
au jardin d'enfants	1 594	1 767	1 830	1 711	1 758
Nombre de demandes de placement d'enfants en familles d'accueil	—	—	632	897	790
dont familles d'accueil «à la journée»	—	—	575	815	694
dont familles d'accueil «avec hébergement»	—	—	57	82	96

¹ Non exhaustif : dénombrement selon les réponses des institutions (130 en 1990).

Sources : SRS - SPJ

Tableau 19

Scolarisation

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre d'enfants : dans l'enseignement public ¹	37 522	38 373	39 168	39 542	40 226
en classes enfantines et primaires	26 292	27 059	27 525	27 863	28 563
en enseignement spécialisé	906	911	912	945	951
dont : classes spéciales	442	443	443	456	430
formation professionnelle	210	205	193	178	181
pédagogie curative	67	67	24	25	25
inadaptation scolaire	137	145	206	231	259
déficients organiques	50	51	46	55	56
au cycle d'orientation	10 324	10 403	10 731	10 734	10 712
dans l'enseignement privé ²	5 368	5 456	5 436	5 301	5 197
en classes enfantines et primaires	3 560	3 734	3 652	3 560	3 520
en classes diverses et spéciales (prim. et sec.)	197	165	186	201	193
en secondaire obligatoire	1 611	1 557	1 598	1 540	1 484

¹ Il s'agit des enfants scolarisés en classes enfantines, primaires, spéciales et au cycle d'orientation.² L'amalgame fait entre les niveaux primaire et secondaire des classes spéciales interdit toute comparaison avec les effectifs comptabilisés sous la rubrique enseignement public.

Source : SRS

Tableau 20

Apprentis sous contrat et étudiants inscrits à l'université de Genève

	1989	1990	1991	1992	1993
APPRENTIS					
Apprentis en entreprises	5 621	5 349	5 082	4 855	4 576
dont hommes	3 546	3 352	3 171	3 023	2 834
dont femmes	2 075	1 997	1 911	1 832	1 742
Apprentis des écoles professionnelles	861	870	867	911	954
dont hommes	711	724	733	749	793
dont femmes	150	146	134	162	161
Total	6 482	6 219	5 949	5 766	5 530
dont hommes	4 257	4 076	3 904	3 772	3 627
dont femmes	2 225	2 143	2 045	1 994	1 903
Certificats de capacité délivrés					
En entreprises	1 679	1 654	1 614	1 576	1 642
Ecoles professionnelles	215	212	210	193	157
Total	1 894	1 866	1 824	1 769	1 799
ÉTUDIANTS	(89-90)	(90-91)	(91-92)	(92-93)	(93-94)
Total	11 979	12 592	12 930	13 176	13 766
dont hommes	5 709	5 941	6 010	6 093	6 285
dont femmes	6 270	6 651	6 920	7 083	7 481
Selon le domicile des parents					
A Genève	6 127	6 410	6 579	6 806	7 045
En Suisse (sauf Genève)	2 643	2 667	2 681	2 739	2 973
A l'étranger	3 209	3 515	3 670	3 631	3 748
Diplômes¹					
Total	1 818	1 973	2 136	2 098	—
dont hommes	846	974	1 074	1 022	—
dont femmes	972	999	1 062	1 076	—

¹ Les chiffres concernant les diplômes ne sont disponibles qu'après la session d'automne.

Sources: OOF - UG

Tableau 21

Placement¹

	1989	1990	1991	1992	1993
Demandes de placements adressées au Service de protection de la jeunesse:					
Placements familiaux	846	846	598	815	790
Placements institutionnels	255	272	166	184	227

¹ Ces données ne correspondent pas aux placements réalisés.

Source: Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève)

Tableau 22

Allocations d'études

Chiffres annuels

	1989	1990	1991	1992	1993
Scolarité non obligatoire					
Bénéficiaires d'allocations d'études	1 357	1 392	1 457	2 249	2 431
Sommes versées (milliers de fr.)	8 961	9 102	9 460	17 240	18 884
Apprentissage					
Nombre d'apprentis	6 482	6 219	5 949	5 766	5 530
Bénéficiaires d'allocations	790	956	948	1 036	1 006
Sommes versées (milliers de fr.)	3 326	4 959	5 380	5 798	5 650
Perfectionnement professionnel					
Bénéficiaires	1 327	1 777	1 555	2 094	2 662
Sommes versées (milliers de fr.)	724	847	1 032	1 214	1 571

Sources: DIP - OOFP

Tableau 23

Tribunal de la jeunesse: cas traités

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre d'enfants	989	1 009	1 623	982	998
7-14 ans	9	7	15	10	9
15 ans	220	205	294	198	237
16 ans	343	361	528	326	338
17 ans	417	436	786	448	414

Source: TJ

Tableau 24

Tutelles et curatelles du service du Tuteur général

Situation au 30 septembre

	1989	1990	1991	1992	1993
Mandats en cours	2 441	2 476	2 568	2 496	2 528
Sur des mineurs	1 529	1 627	1 714	1 646	1 596
Sur des adultes	599	849	854	850	932

Source: STG

Tableau 25

PERSONNES ÂGÉES

Accueil et hébergement

Situation au 31 décembre

	1989	1990	1991	1992	1993
FOYERS DE JOUR					
Nombre de foyers	—	—	6	7	7
Nombre de clients	—	—	235	287	252
Nombre de journées réalisées	—	—	15 215	16 659	18 400 ¹
Clients selon l'âge					
Moins de 65 ans	—	—	11	18	14
65 ans et plus	—	—	224	269	238
Clients selon le sexe					
Hommes	—	—	78	86	69
Femmes	—	—	157	201	183
Clients selon l'état civil					
Mariés	—	—	54	75	72
Célibataires	—	—	26	25	18
Veufs/veuves	—	—	140	163	146
Divorcé(e)s/Séparé(e)s	—	—	15	24	16
Clients selon la situation du ménage					
Vivant seul	—	—	126	147	144
Vivant avec conjoint	—	—	53	71	70
Vivant avec enfants	—	—	24	37	24
Vivant avec une autre personne	—	—	17	17	10
LOGEMENTS AVEC ENCADREMENT MÉDICO-SOCIAL (D2)					
Nombre d'immeubles ²	11	11	14	15	15
Nombre de logements	827	869	921	977	1 031
Nombre de locataires	906	920	958	—	1 110
Age moyen des locataires	77	77	78	78	— ³
Locataires selon l'âge					
Moins de 65 ans	—	—	—	33 ⁴	53
Entre 65 et 79 ans	—	—	—	436 ⁴	547
80 ans et plus	—	—	—	369 ⁴	486
ÉTABLISSEMENTS DE LONG SÉJOUR POUR PERSONNES ÂGÉES					
Nombre d'établissements	56	58	61	63	63
Nombre de lits	2 933	3 106	3 410	3 545	3 628
Taux de lits existants (en %)	5,78	6,04	6,56	6,72	6,79
Places vacantes (moy. mens.)	—	—	92	86	97

¹ En 1993 s'ajoutent les journées du Relais Dumas.² Concerne les 15 immeubles suivants: Ansermet, Arénières, Avanchets, Bernex, rue de Carouge 35, Chapelly, Florimontaine, Franchises, rue de Genève 75, Jumelles, Lignon, Onex, Palettes, Rasses et Reposa.³ Données sur Ansermet, Arénières et Franchises non disponibles.⁴ Données par tranches d'âges, sans dates de naissance.

Source: DASS, statistique administrative Philémon et Baucis

Tableau 26

Clubs d'âinés

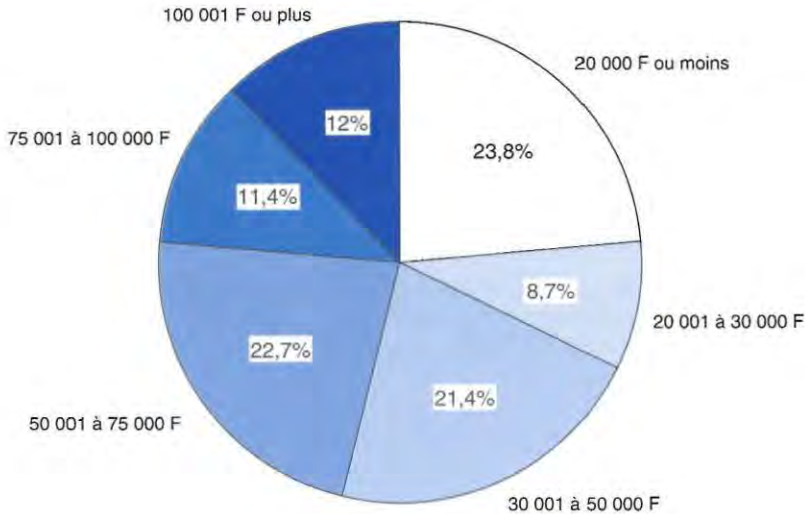
	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre de membres	4 999	4 824	3 250	5 192	4 804
Service social de la Ville de GE	2 205	1 850	—	1 942	1 560
Hospice général	2 794	2 974	3 250	3 250	3 244
Nombre de clubs	—	33	36	36	36
Service social de la Ville de GE	—	13	13	13	13
Hospice général	19	20	23	23	23

Sources: HG-SSVG

II. REVENU ET FORTUNE

Graphique IV

Contribuables du canton de Genève, selon la classe de revenu imposé, en 1993



Portée et limite des chiffres

L'interprétation de la répartition du nombre de contribuables par tranches de *revenu* imposé et de *fortune* imposée appelle quelques remarques méthodologiques.

L'origine fiscale de ces données donne une image qui peut s'écarter sensiblement de la réalité économique qui serait appréhendée par une enquête spécifique dans le domaine de la répartition des revenus et des capitaux. Ainsi, on peut signaler que :

- la notion de contribuable ne correspond pas toujours à celle de ménage entendu comme une unité économique et sociale : par exemple, deux célibataires partageant un même logement formeront deux entités fiscales ;
- tous les contribuables inscrits au rôle fiscal ne figurent pas avec ceux répartis par tranche : parmi ceux qui ne font pas l'objet d'une répartition par tranche de revenu et de fortune, il y a les contribuables imposés à la source (saisonniers, détenteurs de permis annuel, frontaliers, etc.) et ceux imposés à forfait, soit une partie des étrangers imposés selon les articles 4 et 4 ALCP sur la base de leur train de vie ;
- les éléments imposés ne reflètent pas toujours les moyens d'existence à disposition, en raison notamment des possibilités de déduction — variables selon le type et le niveau de revenu et de fortune déclarés — de l'évaluation des avantages non directement monétaires, du traitement fiscal de certains revenus de capitaux, etc.

Revenu imposé

En 1993, près de 45% (44,1%) des contribuables ont un revenu imposé compris entre Fr. 30.000.— et Fr. 75.000.—.

La répartition des contribuables apparaît classiquement sous la forme d'une distribution ressemblant à une « cloche » fondant du côté des hauts revenus.

Selon un découpage par pas de Fr. 50.000.— (jusqu'à Fr. 200.000.—) la tranche modale — qui rassemble le plus de contribuables (53,8%) — regroupe les personnes dont le revenu imposé est compris entre Fr. 0 (sans revenu imposé) et Fr. 50.000.—. Entre Fr. 50.001.— et Fr. 100.000.—, la proportion de contribuables se chiffre à 34,2%. Au total, plus de huit contribuables sur dix révèlent un revenu imposé de moins de Fr. 100.001.—. La proportion d'individus à forte capacité financière (revenu imposé de plus de Fr. 150.000.—) n'atteint que 4,4% du total.

Fortune imposée

Plus des trois quarts (76,5%) des contribuables apparaissent sans fortune imposée. Cela ne signifie pas qu'ils n'aient pas de capitaux d'épargne, de biens fonciers, etc. Ce résultat indique que le niveau de leur fortune nette ne dépasse pas la déduction sociale admise sur la fortune (Fr. 50.000.— pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés, Fr. 100.000.— pour les époux vivant en ménage commun, etc).

Parmi le petit quart de contribuables imposés sur la fortune (23,5%), la moitié (12%) sont imposés sur une fortune comprise entre Fr. 1.— et Fr. 150.000.—, 4% sur une fortune comprise entre Fr. 150.000.— et Fr. 300.000.— et 7,5% sur une fortune de plus de Fr. 300.000.—.

Tableau 27

Contribuables¹ par classe de fortune imposée²

Totaux annuels

	1989	1990	1991	1992	1993
Fortune imposée (en francs)					
1 à 5 000	1 853	1 949	1 966	1 948	1 889
5 001 à 10 000	1 510	1 548	1 564	1 548	1 576
10 001 à 20 000	2 582	2 630	2 731	2 621	2 797
20 001 à 30 000	2 191	2 135	2 191	2 274	2 298
30 001 à 40 000	1 826	1 954	1 934	2 025	1 992
40 001 à 50 000	1 678	1 696	1 697	1 766	1 821
50 001 à 75 000	3 453	3 470	3 466	3 564	3 698
75 001 à 100 000	2 576	2 565	2 664	2 922	2 858
100 001 à 150 000	3 848	4 003	3 946	4 325	4 441
150 001 à 300 000	6 572	6 723	6 959	7 437	7 794
300 001 à 500 000	3 966	4 057	4 132	4 526	4 787
500 001 à 750 000	2 482	2 614	2 599	2 892	3 095
750 001 à 1 000 000	1 374	1 433	1 494	1 664	1 752
Plus de 1 000 000	4 242	4 533	4 426	4 826	4 980
Total	40 153	41 310	41 769	44 338	45 778

¹ Personnes physiques.

² Dans la majorité des cas, il s'agit de la fortune au 31.12. de l'année précédente.

Source: AFC

Tableau 28

Contribuables¹ par classe de revenu²

Totaux annuels

	1989	1990	1991	1992	1993
Revenu imposé³ (en francs)					
Contribuables sans revenu imposé	26 788	26 852	27 026	9 522	9 109
1 à 5 000	215	133	890	6 234	5 953
5 001 à 6 300	120	51	149	1 989	1 933
6 301 à 7 600	157	74	152	2 106	2 141
7 601 à 8 900	195	92	159	2 297	2 313
8 901 à 10 200	2 804	2 284	1 666	2 634	2 655
10 201 à 11 500	2 887	2 838	2 907	2 935	2 910
11 501 à 15 500	6 271	6 674	7 137	8 523	8 640
15 001 à 20 000	7 965	7 735	8 097	10 616	10 678
20 001 à 30 000	17 777	17 090	16 865	17 124	16 885
30 001 à 50 000	47 932	46 792	45 484	42 974	41 552
50 001 à 75 000	36 691	38 075	41 271	43 408	44 261
75 001 à 100 000	15 149	16 345	18 750	20 861	22 224
100 001 à 150 000	9 497	10 379	12 086	13 599	14 780
150 001 à 200 000	2 945	3 219	3 552	4 043	4 362
200 001 à 300 000	1 865	1 994	2 148	2 263	2 388
300 001 à 400 000	632	670	750	790	779
400 001 à 500 000	286	330	331	327	349
500 001 à 1 000 000	408	426	446	407	442
Plus de 1 000 000	163	199	187	201	216
Forfaits ⁴	—	191	64	11	11
Total	180 747	182 443	190 117	192 864	194 581
Contribuables sans revenu imposable ⁵	15 874	13 405	11 331	13 352	15 173
Contribuables imposés à la source	65 325	63 480	57 569	53 289	51 701
Total général	261 946	259 328	259 017	259 505	261 455

¹ Personnes physiques.² Dans la majorité des cas, il s'agit des revenus acquis au cours de l'année précédente.

Les contribuables imposés à la source sont imposés sur leurs revenus de l'année courante.

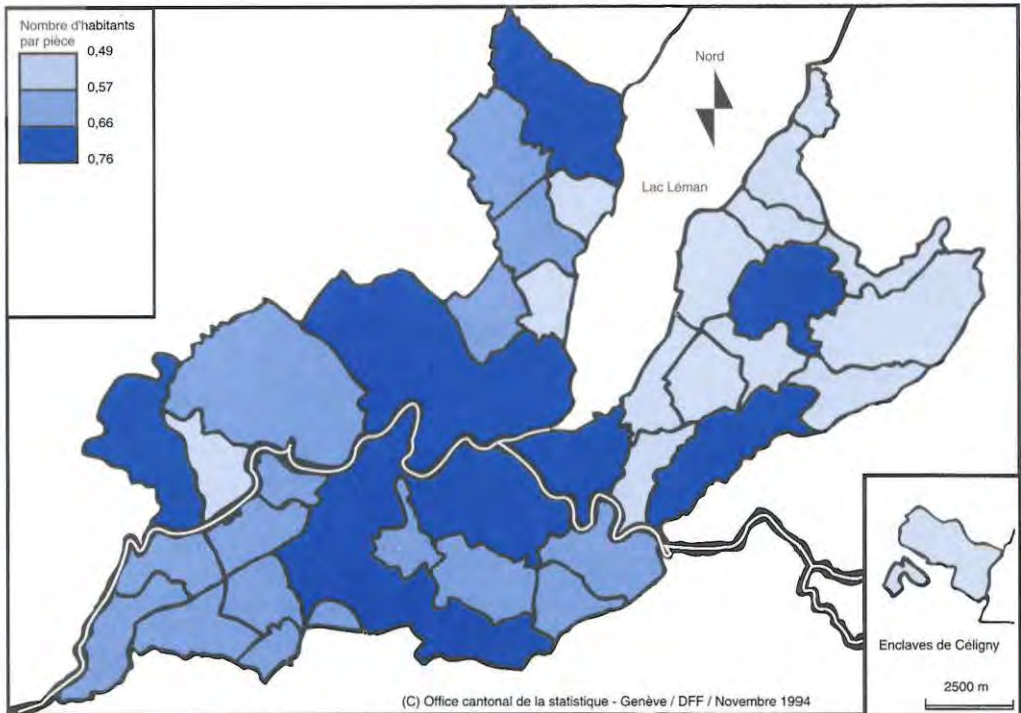
³ Les contribuables étrangers (à l'exclusion des bénéficiaires d'un permis d'établissement) qui exercent une activité dépendante sont imposés à la source, et ne sont pas répartis par classe de revenu. Jusqu'en 1984 les contribuables étrangers dont le revenu annuel brut total dépassait 100 000 F (60 000 F jusqu'en 1980) n'étaient pas imposés à la source. A partir de 1980, les enfants mineurs, sans distinction de nationalité ou de permis, sont également imposés à la source.⁴ Depuis 1990, la statistique distingue les forfaits contrairement aux années précédentes.⁵ Contribuables qui ont quitté Genève sans annoncer leur départ en ayant un revenu non imposable et qui ne sont pas soumis à la taxe personnelle.

Source: AFC

III. LOGEMENT

Graphique V

Parc immobilier, canton de Genève. Densité d'occupation par pièce



Source: RFP 1990 (Genève)

La carte ci-dessus donne une image du confort de nos logements, mesuré en fonction du nombre d'habitants par pièce occupée. Plus loin, le tableau 31 donne quelques éléments complémentaires.

Les informations les plus intéressantes de ce chapitre émanent du tableau 29, qui indique la forte réduction du nombre des logements construits dans l'année et le nombre des logements vacants.

En ce qui concerne le coût du loyer mensuel moyen dans le canton de Genève, pour un appartement de 4 pièces (soit 3 pièces habitables et cuisine) il s'élève à Fr. 977.— en mai 1994. Cette moyenne recouvre évidemment des loyers individuels très différents. Ainsi, 10% des logements les moins onéreux ont un loyer inférieur à Fr. 555.—, tandis que 10% des plus chers ont un loyer supérieur à Fr. 1'498.—.

Tableau 29

Logements

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre de logements existants (au 31 décembre)	184 281	186 454	188 677	190 441	192 301
Logements subventionnés ¹	27 875	27 468	26 777	28 229	27 881
dont: HBM	3 535	3 535	3 679	3 703	3 703
HLM	21 241	21 324	20 653	21 717	21 534
HCM	3 099	2 609	2 445	2 809	2 644
Logements subventionnés en pour-cent des logements existants	15,1	14,7	14,2	14,2	14,5
Nombre de logements construits	1 965	2 066	2 139	2 132	1 602
par les pouvoirs publics	583	428	383	525	434
avec l'aide des pouvoirs publics	513	785	691	733	501
sans l'aide des pouvoirs publics	869	853	1 065	874	667
Nombre de logements vacants (au 1 ^{er} juin)	736	823	1 490	1 710	2 759
Taux de vacance (en pour-cent des logements existants)	0,4	0,4	0,8	0,9	1,4
Commission de conciliation des baux et loyers					
Affaires nouvelles	7 358	9 880	9 880	9 397	8 130

¹ Il s'agit uniquement des logements subventionnés par l'Etat de Genève.

Source: OCSTAT

Tableau 30

Loyers¹ mensuels moyens des logements de 3 pièces habitables² dans le canton de Genève

	1990 ³	1991 ³	1992 ³	1993 ⁴	1994 ⁴
Ensemble des logements occupés	792	856	915	943	977
Logements loués à de nouveaux locataires	1 178	1 209	1 263	1 217	1 227
dont logements neufs	1 175	1 205	1 474	1 317	1 318
Logements à loyer libre loués à de nouveaux locataires	1 258	1 261	1 324	1 313	1 326
dont logements neufs	1 866	1 783	2 080	2 017	1 434
Logements subventionnés loués à de nouveaux locataires (HBM, HLM, HCM)	978	1 076	1 140	1 067	1 037
dont logements neufs	1 101	1 147	1 377	1 260	1 297

¹ Loyers sans charges ni location de garage ; surtaxes et allocations de logement non prises en compte.

² Cuisine et fractions de pièces non comprises. Il s'agit du type de logement le plus répandu à Genève.

³ Données à mi-novembre.

⁴ Données à mi-mai.

Source: OCSTAT

Tableau 31

Logements selon le degré de confort en 1990

	<i>En chiffres absolus</i>	<i>En pour-cent</i>
Avec cuisine	168 926	92,4
Avec cuisinette ¹	13 366	7,3
Sans cuisine ni cuisinette	589	0,3
Avec chauffage central ²	168 698	92,2
Avec chauffage central appartenant au logement	3 515	1,9
Avec chauffage par poêle	4 425	2,4
Avec chauffage à distance ³	4 592	2,5
Sans chauffage ⁴	1 651	0,9
Construits avant 1900	12 323	6,7
dont rénovés ⁵	5 800	47,1 ⁶
Construits entre 1900 et 1920	17 700	9,7
dont rénovés ⁵	5 997	33,9 ⁶
Construits entre 1921 et 1946	22 211	12,1
dont rénovés ⁵	7 008	31,6 ⁶
Construits entre 1947 et 1960	33 314	18,2
dont rénovés ⁵	9 045	27,2 ⁶
Construits entre 1961 et 1970	45 942	25,1
Construits entre 1971 et 1980	32 651	17,9
Construits entre 1981 et 1990	18 740	10,2
Ensemble des logements	182 881	100,0

¹ Pièce ayant une surface inférieure à 4 m².

² Installation appartenant au bâtiment ou desservant plusieurs bâtiments à la fois.

³ Eau surchauffée ou vapeur.

⁴ Les radiateurs électriques mobiles ne sont pas considérés comme moyen de chauffage d'un logement.

⁵ Rénovés entre 1961 et 1990.

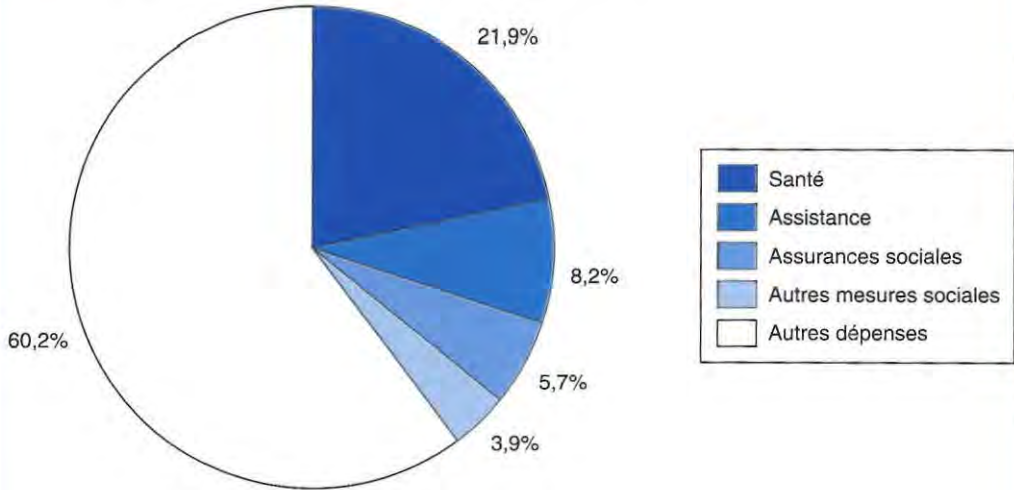
⁶ Pour-cent des rénovés sur l'ensemble des construits de l'époque.

Source: Recensement fédéral de la population, des bâtiments et des logements de 1990

IV. SANTÉ

Graphique VI

Dépenses médico-sociales du canton de Genève, en 1993



Le canton a dépensé Fr. 5'439.— par habitant en prestations médico-sociales. La ventilation de ce montant est décrite par le graphique VI.

En ce qui concerne tout particulièrement la santé, qui absorbe plus de la moitié de cette somme, on notera que la durée de séjours hospitaliers baisse tandis que le nombre des malades hospitalisés augmente (tab. 32). L'élément qui influe de manière primordiale sur le premier constat est le transfert des journées d'hospitalisation vers les structures médico-sociales. L'augmentation du nombre des lits disponibles dans les établissements pour personnes âgées permet des transferts rapides à destination de ceux-ci.

Le renforcement du maintien à domicile devrait accentuer cette tendance. Il est toutefois encore trop tôt pour évaluer l'impact sur l'activité hospitalière de la nouvelle loi sur les soins à domicile. Cependant, le vieillissement de la population influence et influencera à long terme le taux d'institutionnalisation — Hôpital de gériatrie, CESCO, pensions — des personnes âgées et très âgées.

En ce qui concerne les principales maladies infectieuses, on notera que les infections gastro-intestinales aiguës constituent de loin le problème rencontré le plus fréquemment.

On observe par ailleurs une baisse des cas de sida, reflétant des variations relativement anciennes de la transmission du virus HIV.

Le nombre des dénonciations pour consommation de stupéfiants a doublé de 1984 à 1993. Cette donnée ne reflète toutefois que très indirectement la situation de la toxicomanie à Genève.

Tableau 32

Etablissements médicaux

	1989	1990	1991	1992	1993
Etablissements publics médicaux					
Hôpital cantonal universitaire					
nombre de lits (au 31 décembre)	1 549	1 549	1 549	1 438	1 462
nombre de malades hospitalisés ¹	37 588	38 471	39 371	38 798	38 520
durée moyenne de séjour ²	12,5	12,2	11,9	11,4	10,9
Hôpital de gériatrie					
nombre de lits (au 31 décembre)	320	320	304	304	304
nombre de malades hospitalisés ¹	2 258	2 345	2 393	2 425	2 525
durée moyenne de séjour ²	57,6	55,0	51,4	51,4	49,0
Centre de soins continus					
nombre de lits (au 31 décembre)	104	104	104	104	104
nombre de malades hospitalisés ¹	695	795	852	882	817
durée moyenne de séjour ²	58,4	48,8	45,8	47,4	52,0
Institutions universitaires de psychiatrie : unités hospitalières					
nombre de lits (au 31 décembre)	361	354	350	350	347
nombre de malades hospitalisés ¹	2 203	2 241	2 229	2 424	2 633
durée moyenne de séjour ²	63,6	62,4	62,7	56,0	51,0
Hôpital de Loëx					
nombre de lits (au 31 décembre)	346	345	345	337	300
nombre de malades hospitalisés ¹	471	471	463	471	461
durée moyenne de séjour ²	887,7	855,3	840,0	617,4	619,6
Clinique de Joli-Mont					
nombre de lits (au 31 décembre)	104	104	104	104	104
nombre de malades hospitalisés ¹	1 358	1 392	1 523	1 623	1 691
durée moyenne de séjour ²	27,9	27,8	24,4	22,7	22,0
Clinique genevoise de Montana					
nombre de lits (au 31 décembre)	90	90	90	90	90
nombre de malades hospitalisés ¹	1 024	975	1 077	970	1 015
durée moyenne de séjour ²	25,9	27,4	22,4	24,4	24,3
Cliniques privées					
nombre de lits (au 31 décembre)	—	462	465	453	443
patients hospitalisés ³	—	17 181	19 833	19 974	21 078
durée moyenne de séjour ⁴	—	6,1	6,3	5,9	5,7
Total					
nombre de lits	—	3 328	3 311	3 180	3 154
patients hospitalisés	—	63 871	67 741	67 567	68 740
durée moyenne de séjour ⁴	—	16,5	15,7	13,1	14,5

¹ Malades présents au 1^{er} janvier avec les entrées pendant l'année.

² Journées d'hospitalisation / sorties.

³ Uniquement les patients entrés en cours d'année sans les malades présents au 1^{er} janvier.

⁴ Journées d'hospitalisation / entrées.

Sources: EPM - VESKA

Tableau 33

Cas nouveaux des principales maladies infectieuses

Totaux annuels (données brutes)

	1989	1990	1991	1992	1993
Infections gastro-intestinales aiguës	649	756	615	703	736
Fièvre typhoïde et paratyphoïde	7	14	10	6	3
Hépatites infectieuses ¹	82	83	56	55	54
Méningite et septicémie à méningocoques	5	11	10	8	11
Tuberculose	88	129	73	60	73
SIDA ²	85	84	87	54	51

¹ Virus de l'hépatite A et B, cas aigus.² Relevé 1993 incomplet.

Source: OFSP

Tableau 34

Toxicodépendances

	1989	1990	1991	1992	1993
Drogue					
Dénonciations relatives à la consommation de stupéfiants	907	1 028	1 157	2 445	1 849
dont personnes résidant en Suisse	464	456	536	998	865
Hommes	745	875	1 004	1 856	1 600
Femmes	162	152	153	286	245
Autorisations de traitement avec la méthadone	314	321	429	456	453
Cures brèves	64	56	68	65	59
Cures à terme non défini	250	265	361	391	394
Nombre de patients	543	776	746	836	955
Alcoolisme					
Personnes alcooliques à la Maison de l'Ancre	88	84	51	53	57
Personnes consultant la Division d'alcoologie (IUPG)	339	390	360	490	536
Personnes ayant fréquenté la consultation d'alcoologie de la Polyclinique de médecine	41	343	492	473	—
Personnes en traitement au Petit Beaulieu	—	—	125	115	185

Sources: MPC - SMC - Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève) - FEGPA

Tableau 35

V. AIDE À DOMICILE

Services d'aide à domicile

	1991	1992	1993
AMAF			
Nombre de visites à domicile ¹	14 308	11 870	12 435
Nombre de clients	7 500	7 844	9 464
Nombre d'heures de présence à domicile ²	430 381	426 950	469 482
Clients de plus de 65 ans en pour-cent	—	—	90,1
Effectif ³ du personnel au 31.12	538	521	652
dont personnel à temps partiel en pour-cent	87,4	89,3	85,3
Dépenses totales en francs	21 171 999	22 490 921	25 785 676
coût des soins en francs ⁴	18 758 179	20 187 348	22 563 324
coût des soins en pour-cent	89,0	89,8	89,9
ASI			
Nombre d'heures de présence à domicile ⁵	—	4 329	3 051
Effectif ³ du personnel permanent au 31.12	5	5	5
dont personnel à temps partiel en pour-cent	80,0	80,0	80,0
Dépenses totales en francs	487 899	494 078	469 269
coût des soins en francs ⁴	87 498	64 307	83 042
coût des soins en pour-cent	17,9	13,0	13,4
SAF			
Nombre de visites à domicile	—	—	2 337
Nombre de ménages	1 761	1 970	2 244
Nombre d'heures de présence à domicile	100 322	111 549	129 182
dont clients de plus de 65 ans en pour-cent	29,0	28,8	25,1
Effectif ³ du personnel de terrain au 31.12	116	132	156
dont personnel à temps partiel en pour-cent	80,6	82,5	84,3
Dépenses totales en francs	7 746 470	8 207 245	9 158 981
coût des soins en francs ⁴	6 071 118	6 710 817	7 559 743
coût des soins en pour-cent	78,4	81,8	82,5
SASCOM			
Nombre de visites à domicile ⁶	176 084	184 272	181 939
Nombre de clients	4 001	4 175	4 377
Nombre d'heures de présence à domicile ⁷	59 707	59 688	61 297
dont clients de plus de 65 ans en pour-cent	—	—	92,0
Effectif ³ du personnel au 31.12	267 ⁸	346	375
dont personnel à temps partiel en pour-cent	67,4	69,1	68,0
Dépenses totales en francs ⁹	23 123 863	25 300 691	26 790 748
coût des soins en francs ⁴	18 968 749	19 255 726	20 944 398
coût des soins en pour-cent	82,0	76,1	78,2
APADO			
Repas à domicile			
Nombre de repas servis	267 745	280 962	280 113
Effectif ³ du personnel au 31.12	—	54	55
dont personnel à temps partiel en pour-cent	—	94,4	96,4
Dépenses totales en francs	—	—	6 136 217
coût des aliments en francs	—	—	3 247 823
Télécontact			
Nombre d'appareils en fonction au 31.12	998	1 046	1 363
Nombre de visites à domicile	—	3 400	3 630
Effectif ³ du personnel au 31.12	—	8	10
dont personnel à temps partiel en pour-cent	—	37,5	50,0
Dépenses totales en francs	—	—	1 497 277

¹ Ne concerne que les responsables d'équipes.² Toutes catégories professionnelles confondues.³ En nombre de personnes.⁴ Salaires, charges sociales, matériel médical (PhB).⁵ Concerne les infirmières de la coopérative.⁶ Concerne toutes les catégories de personnel sans les visites aux nourrissons et jeunes enfants non malades.⁷ Concerne toutes les catégories de personnel (heures facturées).⁸ Remplaçants non compris.⁹ Concerne l'ensemble des activités de la Croix-Rouge genevoise.

N.-B. - Certaines indications émanant des services ne sont pas identiques à celles de la statistique administrative.

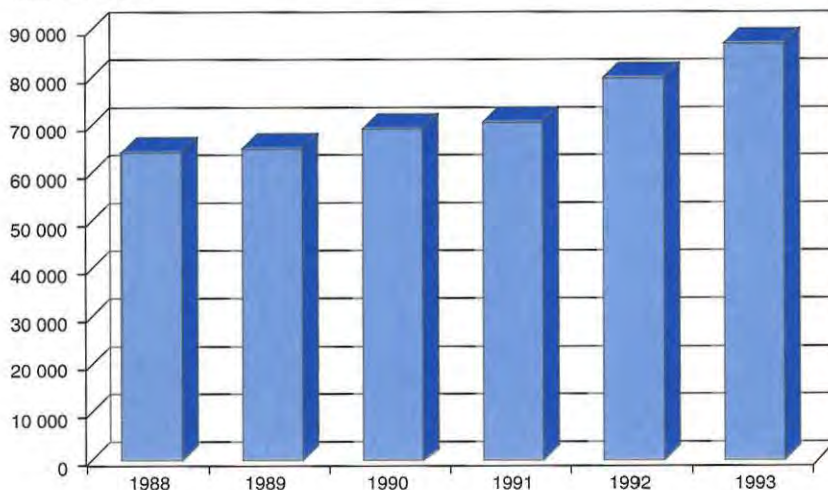
Source: DASS, statistique administrative Philémon et Baucis - Rapports d'activité

VI. PRÉVOYANCE ET ASSURANCES SOCIALES

Graphique VII

Montants versés par l'AVS dans le canton de Genève

Milliers de francs



Dans le graphique, on relèvera l'augmentation sensible du montant des rentes AVS en 1992 et 1993.

On notera plus loin (tab. 36 et 37), l'augmentation du nombre des rentes AVS et également le maintien du taux élevé de croissance annuelle (7%) du nombre de bénéficiaires de rentes AI. On observe ici les conséquences, sur cette branche d'assurance, de la crise économique en 1992-1993: non seulement les demandes nouvelles se maintiennent à un niveau très élevé (tab. 37), mais encore les possibilités de réadaptation et de réinsertion professionnelles se réduisent, rendant inéluctable l'octroi d'une rente AI.

Le montant des allocations familiales versées pour les enfants de moins de 16 ans a été réadapté au 1^{er} janvier 1993, passant par tranche de 0 à 10 ans de Fr. 110.— à Fr. 120.— par mois et par tranche de 11 à 15 ans de Fr. 135.— à Fr. 145.—.

L'allocation pour formation professionnelle est restée inchangée à Fr. 220.—, niveau auquel elle se maintient depuis le 1^{er} janvier 1990.

Tableau 36

Assurance vieillesse et survivants (rentes ordinaires et extraordinaires) Chiffres du mois de mars

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre total de rentes	49 736	50 312	50 845	51 264	52 100
De vieillesse et complémentaires	44 849	45 376	45 871	46 277	46 954
De survivants	4 223	4 165	4 130	4 077	3 968
Allocations pour impotents	664	771	844	910	1 178
Montants versés (milliers fr.)	64 727	69 806	70 626	80 325	86 259
Rentes de vieillesse et compl.	60 921	65 765	66 568	75 775	81 404
Rentes de survivants	3 446	3 594	3 560	3 941	4 046
Allocations pour impotents	360	447	492	603	804

Source: OFAS

Tableau 37

Assurance invalidité

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre de rentes et d'alloc.	10 668	11 261	11 966	12 830	13 737
Rentes	10 113	10 676	11 356	12 180	13 034
Allocations pour impotents	555	582	610	650	703
Montants versés (milliers fr.)	8 105	9 089	9 653	11 590	13 249
Rentes	7 900	8 862	9 416	11 304	12 930
Allocations pour impotents	205	227	237	286	319
Demandes nouvelles¹	2 531	2 626	3 157	3 616	3 530
Cas refusés par le secrétariat	44	79	59	77	25
Dossiers en cours	766	872	1 179	1 578	2 203

¹ Il s'agit de l'ensemble des demandes déposées. Plusieurs demandes peuvent émaner d'une même personne.

Sources: OFAS - Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève) - CCGC

Tableau 38

Allocations familiales

Totaux annuels

	1989	1990	1991	1992	1993
Service cantonal d'allocations familiales					
Allocations familiales en faveur des salariés					
Employeurs affiliés	8 977	9 165	6 731	6 781	6 767
Contributions perçues (mil. fr.)	27 136	29 601	30 510	30 530	28 824
Allocations versées ¹ (mil. fr.)	23 419	26 973	27 405	27 498	27 922
Allocations familiales en faveur des agriculteurs indépendants					
Agriculteurs affiliés	131	119	117	115	114
Contributions perçues (mil. fr.)	85	32	80	72	20
Allocations versées (mil. fr.)	104	128	88	83	64
Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales					
Employeurs affiliés	120	133	138	143	144
Contributions perçues (mil. fr.)	34 442	32 401	39 631	40 703	38 891
Allocations versées (mil. fr.)	30 874	30 430	35 383	35 710	36 851
Total					
Contributions perçues (mil. fr.)	61 663	62 034	70 221	71 305	67 735
Allocations versées ¹ (mil. fr.)	54 397	57 531	62 876	63 291	64 837

¹ Y compris celles versées au personnel féminin de maison.

Source: CCGC

Tableau 39 VII. **PRESTATIONS SOCIALES ET PERSONNES ASSISTÉES****Aide financière publique**

	1989	1990	1991	1992	1993
OCPA: Prestations complémentaires et allocations cantonales					
Nombre de bénéficiaires	14 756	15 564	16 122	16 846	18 340
dont nouvelles demandes	1 827	2 466	2 553	1 917	1 768
Personnes âgées	11 835	12 270	12 378	12 933	14 190
Veufs, orphelins ¹	267	243	397	250	370
Invalides	2 654	3 051	3 347	3 663	3 780
Allocations (millions de fr.)	177,4	210,0	251,3	248,3	274,7
Personnes âgées	133,1	162,6	189,1	186,5	201,4
Veufs, orphelins ¹	2,2	2,5	4,9	3,2	3,6
Invalides	42,1	44,8	57,2	58,6	69,7
Assistance médicale					
Nombre de bénéficiaires²	9 000	10 000	10 000	12 000	7 300
Personnes âgées et handicapées placées	1 850	1 950	2 050	2 550	2 500
Personnes assistées à domicile	7 150	8 050	8 800	7 300	4 800
Dépenses (millions de fr.)	144,0	176,6	200,3	188,1	137,6
Placement de personnes âgées en établissement	107,4	131,2	148,6	155,9	116,4 ³
Hospitalisation à Genève	20,7	26,1	30,4	14,4	5,6 ⁴
Autres dépenses	15,9	19,3	21,3	17,8	15,6
Encaissement et récupération	93,5	116,3	126,6	120,9	70,0
Avances nettes d'assistance	51,5	60,1	73,7	67,2	67,6
SAM: Assurance maladie⁵					
Nombre d'assurés subsidiés	41 354	39 082	40 317	40 614	37 122
Effectifs des assurés	380 918	386 278	386 476	392 417	393 603
Part des assurés subsidiés (%)	10,9	10,1	10,4	10,3	9,4
Dépenses (millions de fr.)	68,6	76,3	75,9	58,9	49,5
Subsides en faveur des assurés	17,4	17,8	18,3	18,1	17,2
Subventions versées aux caisses maladie	51,2	58,4	57,6	40,8	32,3
HG: Assistance publique cantonale à domicile					
Personnes⁶ secourues	6 403	7 110	8 528	9 002	8 588
Suisses	2 604	2 648	3 304	3 616	4 145
Etrangers ⁷	1 582	1 539	2 134	2 547	4 443
Requérants d'asile	2 217	2 923	3 390	2 839	1 442
Secours bruts versés (millions de francs)	43,2	52,5	70,4	60,9	64,1
Suisses	17,2	18,3	22,3	23,2	25,5
Etrangers ⁷	12,6	13,7	12,8	13,8	16,3
Requérants d'asile	13,4	20,5	34,7	23,8	22,3
Frais remboursés	28,5	36,3	49,6	38,7	32,7
Secours nets	14,7	16,2	20,7	22,3	31,2
Montants nets par personne secourue	2 292,8	2 271,7	2 428,1	2 475,1	3 633,1
OLS: Allocation de logement⁸					
Nombre de bénéficiaires (situation en fin de période)	1 158	1 783	2 638	3 569	3 641
Versement du 1.11 au 1.10 année suivante (millions de fr.)	3,4	4,9	8,0	13,1	12,6
Montant de l'alloc. par bénéf.	2 956	2 724	3 031	3 671	3 459
Demandes nouv. de logement	3 897	3 777	3 560	3 049	3 544
SSVG: Aide financière⁹ aux personnes - Ville de Genève					
Nombre de bénéficiaires	5 196	5 402	5 651	5 704	5 816
Montants versés (millions de fr.)	8,5	9,3	10,0	10,0	10,1

Sources: HG - OCPA - SSVG - OFL - DASS, stat. ad. - Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève)

Notes ►

Tableau 40

Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires Situation au 30.11

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre d'audiences au tribunal	223	260	224	260	188
Nombre de dossiers ouverts pendant l'année	247	243	—	—	—
Nombre de dossiers en cours	1 849	1 909	2 135	2 304	2 287
Montants versés (en millions)	—	11,57	12,54	13,97	15,74
Montants encaissés (en millions)	—	9,02	9,72	8,79	10,87
Taux de recouvrement sur pensions dues (en %)	68	78	74	63	63

Source: SCARPA

Tableau 41

Dépenses¹ médico-sociales du canton et des communes, en millions de francs

Taux annuels

	1990	1991	1992
Santé	1 000,6	1 072,7	1 161,0
Etablissements hospitaliers ²	948,7	1 018,3	1 106,0
Services généraux ³	51,9	54,4	55,0
Prévoyance sociale	795,1	926,2	945,0
Assurances sociales ⁴	266,0	298,1	303,8
Assistance	356,4	440,5	433,1
Autres mesures sociales ⁵	172,7	187,6	208,1
Total dépenses médico-sociales	1 795,7	1 998,9	2 106,0
En pour-cent de l'ensemble des dépenses	37,6	39,1	39,8
Dépenses médico-sociales en francs par habitant ⁶	4 736	5 184	5 439
Ensemble des dépenses en francs par habitant ⁶	12 597	13 271	13 664

¹ Dépenses courantes et d'investissement non comparables aux chiffres publiés précédemment dans cette rubrique. Doubles imputations cantons-cantons comprises.

² Hôpitaux, homes médicalisés, etc.

³ Soins ambulatoires, prophylaxie, service médical des écoles, etc.

⁴ Assurance vieillesse et survivants, assurance invalidité, assurance maladie, assurance chômage, etc.

⁵ Protection de la jeunesse, encouragement à la construction de logements sociaux, homes pour personnes âgées, actions d'entraide, invalidité (ateliers protégés, Pro Infirmis, etc.).

⁶ Les données de 1991 sont rectifiées en raison de la révision de la statistique fédérale de l'état annuel de la population (ESPOP).

Source: AFF

Notes tableau 39

¹ D'un ou de deux parents.

² Chiffres approximatifs.

³ Dès 1993, le montant de cette rubrique comporte des dépenses brutes et nettes. Le chiffre 1993 n'est donc plus comparable à ceux des années antérieures.

⁴ Dès 1992, le contentieux « hospitalisation » est repris par les EPM.

⁵ Ne concerne pas les assurances privées.

⁶ Personnes ou familles.

⁷ Y compris les réfugiés statutaires.

⁸ Concerne les logements HBM, HLM et HCM.

⁹ Prestations municipales et allocations sociales.

Tableau 42

VIII. JUSTICE: DÉTENTION ET PATRONAGE

Etablissements genevois de détention

	1989	1990	1991	1992	1993
Nombre d'entrées					
Prison de Champ-Dollon	2 288	2 475	2 496	2 279	2 275
Centre de sociothérapie pénitentiaire La Pâquerette	15	17	16	11	19
Quartier cellulaire de l'Hôpital cantonal univ.	120	125	160	148	153
Quartier carcéral psychiatrique de Bel-Air	40	60	70	79	78
<i>Etablissements dépendant du SAPEM:</i>					
Maison d'arrêt pour femmes Riant-Parc ¹	65	67	59	58	48
Maison d'arrêt de Villars ²	451	505	402	253	157
Maison d'arrêt de Favra ³	164	159	152	179	278
<i>Etablissements dépendant de la Fondation des Foyers Feux-Verts:</i>					
Maison Montfleury ⁴	25	48	36	41	54
La Clairière ⁵	122	134	174	76	153
Maison Le Vallon ⁴	67	59	38	47	62
<i>Etablissement dépendant de la Fondation romande pour toxicomanes internés et condamnés:</i>					
Maison de Pinchat ⁶	14	9	14	15	18
Nombre de nuitées de détention	136 288	149 902	165 790	170 845	161 181
Prison de Champ-Dollon ^a	99 028	112 398	126 049	131 047	119 433
Centre de sociothérapie pénitentiaire La Pâquerette ^b	3 467	3 524	3 190	3 549	3 470
Quartier cellulaire de l'Hôpital cantonal universitaire	1 405	1 455	1 745	1 574	1 473
Quartier carcéral psychiatrique de Bel-Air	1 106	1 238	1 221	1 347	1 531
<i>Etablissements dépendant du SAPEM:</i>					
Maison d'arrêt pour femmes Riant-Parc ^c	2 110	2 492	2 487	3 111	3 198
Maison d'arrêt de Villars ^d	9 215	9 456	9 391	7 396	6 210
Maison d'arrêt de Favra ^e	7 937	6 418	6 855	7 133	8 099
<i>Etablissements dépendant de la Fondation des Foyers Feux-Verts:</i>					
Maison Montfleury ^e	2 191	4 706	5 329	5 315	5 379
La Clairière ^f	3 592	1 971	1 938	1 825	1 505
Maison Le Vallon ^e	3 804	4 752	5 495	5 160	6 664
<i>Etablissement dépendant de la Fondation romande pour toxicomanes internés et condamnés:</i>					
Maison de Pinchat ^g	2 433	1 492	2 090	3 388	4 219

¹ Etablissement accueillant des femmes condamnées à de courtes peines (moins de six mois) ou bénéficiant du régime de fin de peine.

² Etablissement accueillant des hommes condamnés à de courtes peines (moins de 6 mois).

³ Etablissement accueillant des hommes condamnés à des peines d'emprisonnement.

⁴ Etablissement accueillant des hommes bénéficiant d'un régime de fin de peine.

⁵ Etablissement accueillant des mineurs.

Suite des notes page suivante

Sources: SAPEM - PCD

Tableau 43

Patronage

	1989	1990	1991	1992	1993
Personnes consultant le patronage	522	503	450	467	503
dont hommes	464	452	401	424	440
dont femmes	58	51	49	43	63

Source: Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève)

Suite des notes du tableau 42

- ^a Etablissement accueillant des hommes condamnés ou internés suite à des délits liés à la toxicomanie.
^b Depuis 1990, en surcharge par rapport à sa capacité initiale (des condamnés restent à Champ-Dollon faute de transferts en établissement d'exécution de peine).
^c Quartier cellulaire, quartier psychiatrique: utilisation appropriée.
^d Augmentation des nuitées (1991-1992), car déménagement dans un bâtiment à la capacité d'accueil supérieure.
^e Baisse des nuitées, car déménagement dans un bâtiment à la capacité d'accueil inférieure.
^f Utilisation maximale, car concordance entre service placeur des détenus et direction des établissements.
^g Taux d'occupation variable lié aux activités des services responsables de la poursuite pénale.
^h Augmentation du taux d'occupation du fait de l'accueil de condamnés placés par la Romandie.

Sources statistiques

ACPG	Association des cliniques privées de Genève	OFL	Office financier du logement (Genève)
AFC	Administration fiscale cantonale (Genève)	OFS	Office fédéral de la statistique (Berne)
AFF	Administration fédérale des finances (Berne)	OFSP	Office fédéral de la santé publique (Berne)
CCGC	Caisse cantonale genevoise de compensation AVS	OLS	Office du logement social
CICPA	Centre d'information et de coordination pour personnes âgées (Genève)	OOF	Office d'orientation et de formation professionnelle (Genève)
CICPH	Centre d'intégration professionnelle pour personnes handicapées (Genève)	PCD	Prison de Champ-Dollon (Genève)
DASS	Département de l'action sociale et de la santé (Genève)	RCE	Registre central des étrangers (Berne)
DIP	Département de l'instruction publique (Genève)	RFE	Recensement fédéral des entreprises
EPM	Etablissements publics médicaux (Genève)	RFP	Recensement fédéral de la population
FEGPA	Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	SAM	Service de l'assurance maladie (Genève)
HG	Hospice général (Genève)	SAPEM	Service de l'application des peines et des mesures (Genève)
JPH	Juridiction des prud'hommes (Genève)	SCARPA	Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (Genève)
MPC	Ministère public de la Confédération (Berne)	SMC	Service du médecin cantonal (Genève)
OCE	Office cantonal de l'emploi (Genève)	SPJ	Service de protection de la jeunesse (Genève)
OCP	Office cantonal de la population (Genève)	SRS	Service de la recherche sociologique (Genève)
OCPA	Office cantonal des personnes âgées (Genève)	SSVG	Service social de la Ville de Genève
OCSTAT	Office cantonal de la statistique (Genève)	STG	Service du tuteur général (Genève)
ODR	Office fédéral des réfugiés (Berne)	TJ	Tribunal de la jeunesse (Genève)
OFAS	Office fédéral des assurances sociales (Berne)	UG	Université de Genève
OFE	Office fédéral des étrangers (Berne)	VESKA	Association suisse des établissements hospitaliers (Aarau)
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (Berne)		

Nouvelles brèves

SOCIAL

REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI) pas de modèle suisse

Le Conseil national a rejeté, en octobre, une initiative parlementaire demandant l'instauration d'un RMI au niveau suisse pour les personnes exclues des circuits économiques. Argument principal de la majorité de droite: l'assistance publique est de la compétence des cantons et des communes.

REVENU D'INSERTION le canton du Tessin innove

15 jours avant le vote du parlement genevois sur l'introduction d'un revenu minimum d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit, le Tessin a adopté un «revenu d'insertion» pour **tous ceux** qui font appel à l'assistance sociale publique. Après trois mois d'aide, un contrat d'insertion est passé avec le bénéficiaire pour qu'il s'engage au choix dans une activité d'utilité publique, un stage de formation, un apprentissage ou une formation continue, afin qu'il sorte le plus rapidement de sa situation d'assisté.

Le RMCAS genevois ...en pratique

Le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) va entrer en vigueur dès ce mois de janvier 1995. Il sera versé à tout chômeur en fin de droit domicilié et résidant à Genève depuis 3 ans sans interruption pour les Suisses, et depuis 7 ans pour les étrangers. Le bénéficiaire recevra une aide d'un montant annuel de Fr. 13.812.— (Fr. 30.384.— pour un couple avec 2 enfants); il sera invité à accomplir des activités dites de «contre-prestations» dans les domaines sociaux et d'environnement; une allocation d'insertion unique de Fr. 1.000.— à Fr. 10.000.— pourra également lui être versée pour réaliser un projet (recyclage, formation, etc.).

Un réseau de collaboration a été mis en place entre l'Hospice général — institution chargée de l'application du RMCAS — et les organismes intéressés pour ce qui concerne les activités de réinsertion.

Adresse dès janvier 1995:

Revenu minimum d'aide sociale
Hospice général
34, bd Carl-Vogt — 1205 Genève
tél 328 15 11

ASSURANCE MALADIE — GENEVE les subsides aux assurés en augmentation

Les législations fédérales et cantonales prévoient de passer progressivement du subventionnement des caisses maladie — dont bénéficient tous les assurés — au subventionnement des assurés — dont ne bénéficient que ceux ayant des ressources modestes.

A Genève, les subventions aux caisses maladie passent ainsi de 34,5 millions en 94 à 30,5 millions en 95, mais les subsides aux assurés à ressources modestes passent de 20 millions en 94 à 42,5 millions en 95.

Pratiquement: le subside est de Fr. 65.— par mois pour les assurés déclarant un revenu imposable de Fr. 9.000.— (personne seule) et de Fr. 13.000.— (couple). Il est de Fr. 45.— par mois pour les assurés au revenu imposable de Fr. 18.000.— (seul(e)) et de Fr. 26.000.— (couple); de Fr. 30.— par mois pour les assurés au revenu imposable de Fr. 27.000.— (seul(e)) et de Fr. 39.000.— (couple). Pour chaque enfant à charge, le subside est de Fr. 70.— par mois.

10^e REVISION AVS le peuple tranchera

Comme annoncé précédemment, les milieux de gauche et les syndicats — de façon dispersée — se mobilisent contre le passage de l'âge de retraite des femmes de 62 à 64 ans, tel que prévu dans la 10^e révision de l'AVS. Le référendum ayant déjà largement dépassé les 50.000 signatures obligatoires, une votation populaire aura donc lieu, d'ici l'été 1995.

En parallèle, une initiative lancée par ces mêmes milieux vise à sauver les acquis de la 10^e révision en cas de vote favorable au maintien de l'âge de la retraite à 62 ans.

D'autres initiatives sont en cours de lancement sur ce dernier point ou sur la retraite à la carte de 62 à 67 ans. L'AVS va donc être un sujet de débat pendant de nombreuses années...

«LA GOUTTE»

convoi humanitaire VIII: bilan

Suite à l'appel dont le n° 86/94 d'*Expression* s'était fait l'écho, 22 tonnes de nourriture, vêtements et produits de première nécessité d'une valeur de Fr. 140.000. — ont été acheminées en Ex-Yougoslavie et distribuées aux réfugiés de 5 camps de la région de Zagreb.

Projets pour les mois à venir:

- actions ponctuelles de solidarité pendant les fêtes de Noël: stands en ville, collectes dans les bureaux et entreprises etc.;
- préparation du prochain convoi prévu en mars 95.

La Goutte — 22, rue Neuve-du-Molard
1204 Genève — tél. 310 22 12

ENVIRONNEMENT

INFORMATION VIDEOTEX

Le «Genèvescope» à votre service

Après Paris et son *Pariscope*, Genève possède son *Genèvescope*. Ce nouveau service vidéotex — limité aux seuls dix mille abonnés — a été lancé cet automne par l'Agence genevoise d'information (AGI), en collaboration avec la Ville et le canton de Genève. Il suffit de taper «*Genève#» pour obtenir une information dans le domaine des loisirs, de l'éducation, du social, de la santé, etc.

TVA

bref aide-mémoire

La TVA — taxe à la valeur ajoutée — entrera en vigueur ce prochain mois de janvier. La TVA est un impôt prélevé à chaque stade de la production et de la distribution sur la valeur apportée au produit. Taux «normal»: 6,5%. Taux réduit sur les biens de première nécessité (par ex. boissons non alcoolisées, bétail, volailles, poissons, médicaments, livres, etc.). Opérations exclues de la TVA: envois PTT, soins médicaux, assistance sociale, services culturels, éducation, assurances...

COLLECTES EN 1995

calendrier des campagnes

«recommandées»

Le ZEWO — sigle allemand du Bureau central des œuvres de bienfaisance — a édité le calendrier suisse des collectes 1995. De

l'Aide aux lépreux à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, toutes les campagnes recommandées par le ZEWO y figurent.

ZEWO — Lägerstrasse 27 — 8042 Zurich
tél. 01/363 50 90

REVENU CANTONAL PAR HABITANT grandes disparités

Le niveau national a atteint 305,4 milliards de francs en 1993, en hausse de 1,2% contre 2,1% en 1992. Le revenu cantonal par habitant montre de grandes disparités: Fr. 74.400.— à Zoug, Fr. 54.900.— à Zurich... mais Fr. 32.800.— dans le canton du Jura et Fr. 31.700.— en Appenzell. Dix-neuf cantons se trouvent au-dessous de la moyenne nationale de Fr. 43.700.—.

L'évolution par rapport à 1992 est également très inégale d'un canton à l'autre: par exemple, au Valais les revenus ont augmenté de 5,8% alors qu'à Genève ils ont baissé de 2,8%!

POLITIQUE MONÉTAIRE

inflation maîtrisée ?

La Banque nationale suisse (BNS) n'a pas l'intention de relâcher sa politique monétaire pour faire baisser le cours du franc.

L'introduction de la TVA en 1995 entraînera une hausse «mécanique» des prix de l'ordre de 1,5% mais l'élévation totale, l'an prochain, devrait se situer entre 2,5 et 3%.

ENFANCE / JEUNESSE

APPRENTIS A GENEVE

places en augmentation

Après avoir connu une baisse inquiétante durant les années 80, pendant lesquelles le nombre d'apprentis à Genève a chuté de 25%, cette filière de formation duale (entreprise + école de métiers) connaît un nouvel essor. C'est ainsi que cette année, près de 1.650 places d'apprentissage (50 de plus qu'en 1993) ont été proposées par les entreprises genevoises. Et, à quelques jours de la rentrée de l'automne, 1.400 jeunes avaient déjà trouvé à se placer.

MATERIEL PEDAGOGIQUE

une «autre approche»

L'Association des centres d'accueil de l'enfance (ACAE) vient de réaliser un nouveau matériel pédagogique — sous forme de films — destiné aux professionnels des garderies et crèches.

Autre approche se présente sous forme de cassettes vidéo d'une durée de 9 à 11 minutes chacune. Chaque film traite d'un pro-

blème rencontré dans les lieux d'accueil de la petite enfance et apporte information, éclairage théorique et éléments pour trouver des solutions.

ACAÉ - 41, rue de la Tour - 1004 Lausanne
tél. 021/320 77 55

ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

un « fichier-bâtiments »

Le Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse - GLAJ - a élaboré un fichier recensant toutes les maisons en location pouvant convenir à des groupes, colonies, classes d'école... 570 lieux d'accueil sont ainsi répertoriés et présentés en Suisse romande, dans les cantons de Berne, du Tessin et dans la France voisine et proche (les deux Savoie, l'Isère et l'Ain). Le fichier peut être consulté sur place ou commandé au :

GLAJ - 5, rue du Village-Suisse
1205 Genève - tél. 328 64 40

FAMILLE

FAMILLES MONOPARENTALES

bourse pour perfectionnement professionnel

La Fédération suisse des familles monoparentales - qui regroupe, en son secrétariat central à Zurich, plus de 60 groupes d'entraide et d'associations - a créé un « fonds de soutien » à l'intention des personnes seules avec enfants désireuses d'acquiescer une formation ou un perfectionnement professionnel.

Le montant attribué est en principe limité à Fr. 3.000.-. Le formulaire d'attribution de bourse est à demander à :

Association familles monoparentales
27, rue Lamartine - 1203 Genève
tél. 344 11 11

« FAMILLES EN MOUVEMENT » colloque genevois



Le colloque genevois de l'AIF a mis... en mouvement près de 2.000 participants, au centre international de conférences, les 11 et 12 novembre dernier.

De table ronde en ateliers, de stands en clown analyses, les participants ont abordé, à un rythme très intense, les diverses facettes de la mutation que connaît actuellement la vie familiale.

De nombreux intervenants - célèbres et prestigieux, ou se référant simplement à leur pratique de base - ont approché cette vaste question de façon tant sociologique que psy-

chologique, tant sociopolitique qu'expérimentale. Le jeu et le rire n'ont pas été absents des échanges où les enfants, les ados, les parents et les grands-parents ont été impliqués.

Le foisonnement d'expériences, d'idées et de réflexions auxquelles ces journées ont donné lieu se reflétera dans les actes du colloque et dans un livre blanc qui sera remis à la commission famille du conseil d'action sociale du canton, en vue de la mise sur pied d'une politique de la famille réaliste et dynamique.

F-INFORMATION

changements

Dès le 1^{er} janvier 1995, F-information ne dépendra plus, au plan cantonal, du département de Justice et police, mais à nouveau du département de l'Action sociale et de la santé.

Comme pour la plupart des associations, la subvention cantonale à F-information diminuera de 10%. Conséquence: des ressources seront trouvées ailleurs... Les personnes consultant le centre paieront dorénavant une contribution de Fr. 10.- à Fr. 30.-, selon leurs moyens.

F-information - 19, rue de la Servette
1202 Genève - tél. 740 31 00

VIEILLESSE

SENIOR EXPERT CORPS (SEC)

des retraités au service du développement

Chaque année en Suisse, des milliers de femmes et d'hommes entre 55 et 65 ans partent à la retraite. Leurs savoir, compétences et connaissances ne sont soudain plus exploités.

Swisscontact, grâce à l'aide des pouvoirs publics et de l'économie privée, a créé il y a une quinzaine d'années le *Senior expert Corps (SEC)*, afin de « recycler » le savoir professionnel des retraités et de venir en aide aux pays en voie de développement. Le SEC envoie ainsi chaque année 35 à 40 retraités dans des pays du tiers monde pour des missions d'un à trois mois. Cette tâche utile est par ailleurs motivante pour les retraités qui voient ainsi leurs connaissances reconnues.

Les coopérants seniors sont volontaires, mais ils reçoivent un argent de poche (Fr. 50.- par jour!) et les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge. Senior Expert Corps (SEC) - Döltschiweg 39 case postale - 8055 Zurich

HOME POUR PERSONNES AGEES

contrôle et droit de plainte

Pour autant qu'il en existe, les dispositions légales concernant la surveillance et le contrôle des homes médicalisés ou pour personnes âgées sont très diverses. Certains cantons n'ont aucune base légale, d'autres prévoient une autorisation préalable à toute ouverture.

Pro Senectute vient de sortir de presse la dernière édition du rapport *Homes pour personnes âgées — contrôle et droit de plainte*, lequel présente de manière claire et détaillée la situation et les bases légales en la matière dans chaque canton.

Le rapport peut être obtenu au prix de Fr. 25.— (plus frais de port) à :

Pro Senectute Suisse — case postale
8027 Zurich — tél. 01/201 30 20

JOURNAUX D'ETABLISSEMENTS

hommage à la mémoire

Le Conservatoire francophone des journaux d'établissements pour personnes âgées a tenu son troisième festival les 9 et 10 novembre à la Maison de retraite du Petit-Saconnex. Cette manifestation, qui a réuni plus de 250 personnes, a pour but de conserver la mémoire collective et individuelle afin de favoriser la création de journaux dans les maisons de retraite. De plus, en dehors des festivals, une bibliothèque — centre de documentation et de conservation des journaux a été constituée près de Lyon.

SANTE

PLANIFICATION DU SYSTEME DE SOINS le « rapport Gilliland » en consultation

Le professeur Pierre Gilliland, chargé par les autorités de concevoir une planification du système de soins genevois et d'établir une typologie des centres et services de soins et leur articulation, a déposé son rapport en juillet 94. Rendu public fin octobre, celui-ci propose d'importantes réformes et une réduction massive du nombre de lits hospitaliers. La consultation est ouverte jusqu'en février 95.

COLLECTE DE DECEMBRE — CARITAS pauvreté et santé

«La pauvreté affecte la santé, condition première de développement». C'est sous ce slogan qu'a été lancée la collecte nationale de Caritas Suisse. Il s'agit, pour les promoteurs de la campagne, de rendre ainsi le public attentif au fait que l'état de santé de la popu-

lation pauvre et marginalisée du tiers monde est nettement plus mauvais que celui des habitants du Nord.

HANDICAP

INFO'SURDITE

répertoire d'adresses

La Fédération suisse des sourds — région romande (FSS — RR) vient d'éditer un classeur comprenant sous forme de fiches (publiées progressivement et régulièrement mises à jour) les documents suivants :

- répertoire des adresses utiles dans le domaine de la surdité : informations, rôle et activités de chaque organisation de sourds et malentendants, au niveau local, régional, national et international,
- guide parental sur la surdité composé de fiches présentant les étapes fondamentales de l'évolution de l'enfant sourd.

Le classeur peut être commandé au prix de Fr. 30.— (jusqu'à fin décembre 94, Fr. 40.— dès le 1^{er} janvier 95) à la :

Fédération suisse des sourds
région romande — 16, av. de Provence
1007 Lausanne — fax 021/625 65 57

OUVERTURE DE CLASSES INTEGRES pétition des familles de handicapés

L'Association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées (APMH) a déposé, en ce mois de décembre, une pétition auprès du Grand Conseil. Celle-ci demande l'ouverture de classes intégrées au niveau du cycle d'orientation, comme ce fut le cas en 1990 au niveau primaire aux Palettes et à Plan-les-Ouates. «Les enfants mentalement handicapés ont des besoins spécifiques, mais pas forcément à prendre en compte dans des lieux spécialisés», affirme l'APMH.

Jusqu'à ce jour, les autorités du DIP ont répondu par la négative à une telle demande. D'où la pétition...

TRAVAIL

INITIATIVE SYNDICALE

«pour l'emploi, contre l'exclusion»

L'ensemble du mouvement syndical genevois, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et le Syndicat interprofessionnel de travailleurs et travailleuses (SIT) ont déposé, fin octobre, une initiative populaire «Pour l'emploi, contre l'exclusion». Cette initiative non formulée est longuement argumentée et constitue une manne de pro-

positions touchant la formation et la requalification des salariés, la fiscalité, le traitement du chômage, la promotion de l'emploi. Ce vaste programme aurait intérêt à être débattu et voté dans un délai pas trop éloigné, car il contient quelques idées pour le moins «positives».

CHOMAGE EN EUROPE

haut mais stable

Le taux de chômage standardisé dans la zone OCDE était de 7,9% en début d'automne et de 11,5% pour la zone Europe, comme au printemps. 24,1% en Espagne, 19% en Finlande, 15% en Irlande, 12,6% en France... et 4,6% en Suisse.

UNIVERSITE OUVRIERE

nouveaux locaux

La vénérable institution de formation permanente des travailleurs, l'Université ouvrière de Genève (UOG), s'est installée dans ses nouveaux locaux, aux Grottes, en début d'automne 94. Subventionnée par l'Etat, la Ville et les partenaires sociaux, l'UOG développe aujourd'hui trois secteurs d'enseignement: le secteur «citoyenneté» s'adressant aux animateurs sociaux (droit du travail, cours pour juges prud'hommes...), le secteur «culture» qui assure des cours de français et d'alphabétisation pour immigrés et le secteur «professionnel» qui propose des cours favorisant l'insertion ou la réinsertion professionnelle. D'autres activités sont organisées en partenariat avec des organismes tels les clubs emploi.

UOG - 10, rue du Cercle - 1201 Genève
tél. 733 50 60

EXCLUSION/INTEGRATION SOCIALES

«CHEZ PAOU»

un lieu de «vacances» pour SDF

Les sans-abri de Genève passent d'un lieu d'accueil à un autre; ils vont du «bateau Genève» au CARE ou de la «Coulou» au «Wagon», etc. bref, ils s'installent dans une sorte de réseau de minimum vital dont il est ensuite difficile de s'extraire. Tel est le constat d'un étudiant de l'IES, Brice Zufferey. Lequel a trouvé un chalet sur la commune d'Ayent (au-dessus de Sion) pour «faire prendre l'air aux gars et les sortir du processus». Plus de 50 personnes - dont 42 habitants de Genève - sont ainsi déjà venues se ressourcer «chez Paou» (Je sais pas où dormir, manger...).

TOXICOMANIES

l'initiative Droleg déposée

Consommer des stupéfiants, en cultiver, en posséder ou en acquérir pour son propre usage n'est pas punissable. Telle est la disposition clé de l'initiative déposée à mi-novembre avec 107.000 signatures.

Le groupe Droleg vise, par cette démarche, à légaliser les drogues, qu'elles soient douces ou dures. L'Etat devrait, selon les auteurs, instituer un monopole qui distribuerait, sous la forme de concessions, des autorisations pour la culture, la production et le commerce professionnel des drogues. Le débat s'annonce vif!

ETRANGERS

REQUÉRANTS D'ASILE

assistance en baisse

Désormais, l'indemnisation des cantons se fera au moyen de forfaits: Fr. 80.000.- par poste d'encadrement, Fr. 18.- par requérant et par jour pour les prestations d'assistance (subsistance, habillement, argent de poche et transport!), Fr. 13,60 par nuitée pour les requérants habitant dans des logements collectifs.

25 millions seront ainsi économisés par rapport au système actuel. 5 millions supplémentaires seront trouvés en retenant 10% sur le salaire des requérants ayant une activité lucrative (au lieu de 7%); ils sont destinés à rembourser les frais d'assistance jusqu'à un plafond de Fr. 4.800.- (Fr. 3.600.- aujourd'hui). On prévoit en effet l'arrivée de 20.000 demandeurs d'asile en 1995 contre 15.500 en 1994.

CHOMEURS FRONTALIERS

situation difficile

Début 1994, les trois agences nationales pour l'emploi (ANPE) de Bellegarde, Annemasse et Thonon recensaient plus de 2.000 frontaliers indemnisés au chômage, contre 1.700 en octobre. Mais cette diminution ne reflète pas une réelle reprise de l'emploi frontalier, car le nombre total de frontaliers employés à Genève a reculé de plus de 5.000 pour se situer sous la barre des 28.000. Les chômeurs frontaliers touchaient jusqu'en 1993 des indemnités calculées sur la base du salaire perçu en France pour un emploi comparable. Selon un système en vigueur depuis le début de l'année, le montant de l'allocation de chômage est quelque peu amélioré et correspond à environ 35% du dernier salaire... ce qui est encore bien insuffisant, selon le Groupement des frontaliers.

Le point sur...

les mesures de protection de l'enfant

Lorsque le développement d'un enfant est menacé dans le cadre de la vie familiale, parce que les parents ne sont pas en mesure d'assumer leurs responsabilités à son égard, diverses mesures sont prévues par le Code civil (art. 307 à 317) pour les appuyer dans leur tâche ou pour limiter, voire retirer, leur autorité parentale.

Rappelons que l'autorité parentale est la capacité de prendre toutes les décisions importantes concernant l'enfant — choix du domicile, des écoles, décisions médicales, etc. — et de le représenter. Parmi les mesures d'intensité croissante décrites ci-dessous, la Chambre des tutelles, qui est l'autorité compétente pour les ordonner, doit choisir l'intervention la plus appropriée à la situation et ne prendre une sanction plus énergique que si l'intervention plus douce se révèle insuffisante.

Nous n'aborderons pas ici la protection pénale de l'enfant (infractions contre les mineurs).

Toute personne qui a connaissance d'un tel cas de maltraitance, de même que l'enfant qui en est lui-même victime, peut alerter le Service de protection de la jeunesse¹ ou s'adresser à SOS-Enfants² qui oriente le demandeur vers le service approprié.

Les mesures protectrices

Dans le cadre de ces premières mesures, les parents sont rappelés à leurs devoirs, reçoivent conseils et instructions. Toutefois, le Service de protection de la jeunesse n'a pas de pouvoirs propres ; il ne peut que s'informer et recommander par exemple un examen médical ou le choix d'une école. S'il constate que conseils et recommandations sont insuffisants, il

peut proposer des mesures plus énergiques qui seront décidées par la Chambre des tutelles.

La curatelle éducative

Lorsque les circonstances l'exigent, la Chambre des tutelles nomme un curateur (les parents ont le droit d'être entendus à ce sujet) qui assiste les père et mère dans leur tâche éducative et a le pouvoir de représenter l'enfant, de prendre des décisions le concernant telles que signer un contrat d'apprentissage. Le curateur peut notamment faire des démarches pour recouvrer la pension

¹ Service de protection de la jeunesse
8, rue Adrien-Lachenal – 1207 Genève
tél. 787 64 13

² SOS-Enfants Genève
permanence téléphonique lun-sam 8h-22h
tél. 312 11 12

alimentaire de l'enfant ou surveiller les relations personnelles (droit de visite). Il peut être désigné pour l'une de ces tâches seulement.

La curatelle éducative est un empiètement sur l'autorité parentale ; les père et mère doivent collaborer avec le curateur et suivre ses instructions mais il gardent leur autorité, à moins qu'elle ne soit révoquée partiellement pour éviter, par exemple, que les parents ne s'opposent au contrat d'apprentissage signé par le curateur.

La curatelle de paternité

Cette mesure ne s'applique que lorsqu'un enfant naît hors mariage ; elle a pour but de rechercher qui est son père s'il n'a pas été reconnu, ainsi que de conseiller et assister la mère.

La Chambre des tutelles convoque la mère (et le père s'il a reconnu l'enfant) pour s'informer de l'ensemble de la situation. Elle nommera un curateur si la mère a besoin d'aide et de conseils et si le père n'a pas reconnu l'enfant. L'autorité parentale de la mère n'est pas limitée par cette nomination.

Cette intervention est parfois peu appréciée par les intéressés. Il est possible de s'opposer au cours de l'audience à la nomination d'un curateur en démontrant que la mère n'a pas besoin de soutien, que la reconnaissance de l'enfant a eu lieu, qu'une convention d'entretien est signée.

Le retrait de la garde parentale

Lorsque, pour éviter que le développement de l'enfant ne soit compromis, il est nécessaire de le retirer du milieu familial et de le placer de façon appropriée, la Chambre des tutelles retire la garde aux parents. Les père et mère perdent le droit de choisir la résidence de l'enfant. Les membres de la famille n'ont pas de priorité en cas de placement. En général, une curatelle éducative est instituée pour assurer une surveillance. La demande de retrait de la garde peut être faite aussi par les

parents eux-mêmes, de même que par l'enfant, lorsque leurs rapports sont dégradés à un point tel que ce dernier doit être retiré du milieu familial.

En dehors du droit de déterminer la résidence de l'enfant, les parents gardent l'autorité parentale, le droit d'entretenir des relations personnelles et l'obligation d'entretien.

Lorsqu'un enfant a vécu longtemps chez des parents nourriciers, la Chambre des tutelles peut interdire aux père et mère de le reprendre s'il y a une menace sérieuse que son développement soit compromis.

Le retrait de l'autorité parentale

C'est l'empiètement le plus fort sur les droits des parents. Il n'est admissible que si les autres mesures sont insuffisantes. Il faut de plus, en ce qui concerne les parents, un motif mentionné dans la loi : inexpérience, maladie, infirmité, absence ou autres raisons semblables. Le retrait peut aussi être prononcé si les parents ne se sont pas souciés sérieusement de l'enfant ou ont manqué gravement à leurs devoirs envers lui.

Si l'autorité n'est retirée qu'à l'un des parents, l'autre l'exerce seul. Si elle est retirée aux deux, un tuteur est nommé à l'enfant.

Les parents qui s'estiment incapables d'assumer leur tâche peuvent demander eux-mêmes le retrait ; il faut qu'il y ait de justes motifs.

L'autorité ne peut être rétablie avant un an à dater du retrait.

Modification des mesures

Si les circonstances changent, les mesures de protection de l'enfant doivent être adaptées à la nouvelle situation ; celles qui sont insuffisantes doivent être complétées ou renforcées et celles qui ne paraissent plus utiles doivent être adoucies ou supprimées. L'autorité agit d'elle-même ou à la requête d'un intéressé. ■

Jeannie Coray, juriste

Fin des chaînes dorées?

Brigitte Dumas*

La loi sur le libre passage – dans le cadre de la prévoyance professionnelle – approuvée par les Chambres fédérales l'an passé, entrera en vigueur en janvier 1995. Quels changements cette loi et son ordonnance d'exécution vont-elles apporter dès l'an prochain aux salariés de notre pays?

Un casse-tête chinois

L'essor économique et la situation de haute conjoncture permirent à chacun de trouver du travail en Suisse, généralement là où il vivait, sans trop se préoccuper du lendemain. Qui désirait changer de poste de travail devait en assumer les conséquences, mais ces dernières étaient parfois «allégées» par une participation du nouvel employeur au rachat du montant d'entrée exigé par la nouvelle institution de prévoyance. Pour la majorité d'entre nous, les conditions d'affiliation et surtout de sortie d'une institution de prévoyance représentaient un véritable casse-tête chinois, non seulement au niveau de la clarté des prestations octroyées, mais aussi parce que l'affiliation à une caisse de pension pour les travailleurs n'a été rendue obligatoire qu'en 1985. A partir de cette date, presque tous les travailleurs (à l'exception de ceux dont le salaire annuel n'atteignait pas le montant de la déduction de coordination) ont été affiliés et ont bénéficié des prestations minimales définies par la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Un frein à la mobilité

Cette clarification de la situation s'est révélée insatisfaisante puisque la prévoyance professionnelle est gérée par de

nombreuses caisses de pension dont les prestations varient ainsi que la manière de la financer. Si la LPP, entrée en vigueur en 1985, avait clarifié la situation pour tous les travailleurs et leur assurait une sécurité minimale pour leurs vieux jours, ses effets pervers ne se sont pas fait attendre. La crainte de perdre une part importante des prestations de prévoyance professionnelle devenait un frein à la mobilité et au changement d'emploi, dans un premier temps surtout pour les travailleurs les plus âgés.

Mise au rang des priorités

Des revendications pour un libre passage intégral dans le cadre du 2^e pilier ont rapidement été émises et, en 1989, une initiative populaire «*Pour un libre passage intégral dans le cadre de la prévoyance professionnelle*» (retirée en 1994) a été déposée par la Société suisse des employés de commerce. La détérioration de la situation sur le marché du travail, la mobilité et la flexibilité exigées pour trouver ou retrouver un emploi, ainsi que la protection en matière de prévoyance professionnelle des travailleurs mis au chômage ont mis cet objet au rang des priorités.

« Libre passage »

La loi sur le libre passage (LSLP) a été élaborée et approuvée par le Parlement le 17 décembre 1993 et le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la loi et

* Rédactrice, Office fédéral des assurances sociales, Berne.

de son ordonnance d'exécution (OLP) au 1^{er} janvier 1995. Son but est de maintenir la protection en matière de prévoyance professionnelle du travailleur. Toutes les institutions de prévoyance doivent calculer de manière identique les prestations d'entrée et de sortie.

Concrètement, quels changements ?

Que va changer cette loi pour vous et moi ?

- la nouvelle réglementation va permettre à la personne assurée qui change d'emploi d'emporter, selon le type de caisse, le montant total de l'épargne ou du capital de couverture – autrement dit les cotisations du salarié et de l'employeur – ou le droit aux prestations acquises. La prestation minimale qui revient à l'assuré comprend les cotisations qu'il a versées, majorées d'un supplément de 4% par année d'âge suivant la 20^e année, mais ne dépassant pas 100%. La prestation minimale garantit que la personne assurée ne subira plus de pertes dues à une mutation au moment où elle quitte son institution de prévoyance pour entrer dans une nouvelle,
- une réglementation du maintien de la prévoyance a été introduite pour les assurés qui quittent leur caisse de pension sans entrer immédiatement dans une autre – ce qui peut se produire en cas de chômage – ou lorsque le montant de la prestation de sortie n'est que partiellement nécessaire pour le rachat dans la nouvelle caisse. Pour ce faire, l'assuré peut verser sa prestation de sortie sur un compte de libre passage ou une police de libre passage ; les deux formes sont équivalentes et garantissent le maintien de la prévoyance acquise dans l'ancienne institution de prévoyance. Si l'assuré entre par la suite dans une nouvelle caisse de pension, il a désormais l'obligation d'apporter

le capital de prévoyance. Si un cas de prévoyance (vieillesse, décès ou invalidité) survient pendant cette période, les prestations sont versées,

- jusqu'à présent, la femme mariée ou sur le point de contracter mariage pouvait obtenir le versement en espèces de sa prestation de libre passage si elle cessait toute activité lucrative. Ce droit est supprimé par la nouvelle loi, d'une part pour respecter le principe de l'égalité entre les sexes et d'autre part pour ne pas hypothéquer les droits des femmes à la prévoyance.

Cet article constitue un bref aperçu de la situation. Les assurés qui désirent en savoir plus peuvent se procurer une plaquette éditée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)¹ : *Le nouveau droit du libre passage – Mémento à l'intention des assurés*, 1994. ■

¹ OFAS, Division de la prévoyance professionnelle
Effingerstrasse 33 – 3003 Berne.

Vers un « libre passage » qui justifie pleinement son appellation ?



Jean-Pierre Landenberg

Groupe proposé par F-information

En famille ET à l'aise dans ses baskets
Comment se considérer individu dans l'entité qu'est la famille ?

Six rencontres le mardi de 20h à 22h dès le 24 janvier 1995

Fr. 200.— ; par couple Fr. 300.— (arrangements possibles)

Animation : Gerda Ferrari - F-information
Philippe Lechenne - Institut d'études couple et famille

Information : tél. 740 31 00

Cette rubrique est ouverte aux annonceurs s'intéressant au domaine social, socio-éducatif et socioculturel.

Tarif forfaitaire de Fr. 10.— le module de 20 mots.

Délai de réception des textes pour le n° 1/95: 15 janvier.

LE SERVICE INDIVIDUEL



FLASHAGE PAO (MAC ET PC)

REPRISE ET TRAITEMENT DE DONNÉES

CRÉATION GRAPHIQUE

MISE EN PAGE POUR REVUES ET JOURNAUX

IMPRESSION ET EXPÉDITION DE JOURNAUX

CENTRE IMPRESSION EDIPRESSE - GENÈVE

29, rue de la Synagogue 1204 Genève Tél. (022) 809 06 06 Fax (022) 809 06 56

Acquisitions récentes

*Les ouvrages mentionnés dans cette rubrique peuvent être consultés au Centre de documentation de l'Hospice général ou obtenus à titre de prêt.
Pour tout renseignement, tél. 022/736 31 32 (int. 286)*

0. SOCIAL

**Archéologie du pacte social.-
Des fondements éthiques et
sociopolitiques de la société moderne /**
Francis Farrugia.-
Paris: L'Harmattan, 1994, 282 p.-

**Bénévolat: modes d'emploi.-
Le recours au bénévolat dans l'action
sociale et sanitaire /**
Claude Bovay; Jean-Pierre Tabin;
Roland J. Campiche.-
Lausanne: Ed. Réalités sociales, 1994,
334 p.-

**L'Economie sociale face à l'ultra-
libéralisme /**
Jacques Moreau.-
Paris: Syros, 1994, 158 p.-

Institutions d'utilité publique en Suisse /
Bureau Central des Œuvres de Bienfaisance
ZEWO.-
Zurich: Orell Füssli Verlag, 1994, 328 p.-

**Quels profils professionnels
pour les travailleurs sociaux d'un service
social polyvalent de secteur ? /**
Dominique Frappier.-
Paris: ISIS-CREAL, 1994, 29 p.-

Solidarités sociales en Suisse /
Dir. d'Alain Clémence.-
Lausanne: Ed. Réalités sociales, 1994,
163 p.-

1. ENVIRONNEMENT

**Journalisme et vérité.-
Pour une éthique de l'information /**
Daniel Cornu.-
Genève: Labor et Fides, 1994, 510 p.-
(le champ éthique N° 27)

Le Voile et la bannière /
Slimane Zeghidour.-
Paris: Hachette, 1990, 158 p.-
(Coll. Pluriel N° 8700)

2. ENFANCE/JEUNESSE

Deux toits pour un enfant /
Agnès Beuret; Muriel Leutwiler Nicolet;
Béatrice Maury.-
Genève: Hospice général, 1994, 51 p.-
(Cahier HG N° 2/1994)

3. FAMILLE

**L'Accompagnement social des familles
dans une société en mutation /**
Comité français de service et d'action
sociale.-
Paris: Comité français de service social
et d'action sociale, 1994, 133 p.-

Famille: continuités et ruptures /
IES.-
Lausanne: Institut d'éthique sociale
de la FEPS, 1994, 97 p.-

Familles et sécurité sociale /
Dir. de Jean-Pierre Fragnière;
Marco Bordin.-
Lausanne: Ed. EESP, 1994, 171 p.-
(Cahiers de l'EESP N° 19)

La Nouvelle famille /
Gerry Marino; Francine Fortier.-
Québec: Ed. Alain Stanké, 1991, 155 p.,
bibliogr.-

**F-information: 300 adresses
pour les femmes /**
F-information.-
Genève: F-information, 1994, 207 p.-

4. VIEILLESSE

Miroir social, estime de soi au temps de la retraite /
Eliane Christen-Gueissaz.-
Paris: L'Harmattan, 1994, 253 p., bibliogr.-

**Les Personnes âgées en Europe.-
Les politiques économiques et sociales /**
Dir. d'Anne-Marie Guillemard.-
Rapport national France.-
Paris: Centre d'Etude des Mouvements
Sociaux, 1992, 124 p.-

**Vieillesse: enjeux personnels
et de société /**
Cahiers de l'ISSP N° 16.-
Neuchâtel: Université de Neuchâtel, 1994,
151 p.-

5. SANTE

Journal d'Alzheimer /
Suzy Cornaz.-
Préf. d'Eric Fuchs.-
Genève: Labor et Fides, 1994, 69 p.-

7. TRAVAIL

**Chômage de longue durée.-
Huit propositions pour une nouvelle
politique en faveur des chômeurs /**
Caritas.-
Lucerne: Caritas, 1994, 59 p.-

**Le Travail, reflet des cultures: du sauvage
indolent au travailleur productif /**
Annie Jacob.-
Paris: Presses Universitaires de France,
1994, 276 p., bibliogr.-

8. EXCLUSION/INTEGRATION SOCIALES

**Attention exclusions!.-
Pour un plein exercice de nos forces /**
UNIOPSS.-
Actes du congrès de l'UNIOPSS,
Nantes, 1993.
Paris: UNIOPSS, 1994, 265 p.-

Le Choix d'agir /
Martine Aubry.-
Paris: Albin Michel, 1994, 157 p.-
(Livre de Poche)

**De la non-intégration.-
Essais de définition théorique
d'un problème social contemporain /**
Dir. de Marc-Henry Soulet.-
Fribourg: Ed. Universitaires Fribourg, 1994,
168 p., bibliogr.-

**Face à la pauvreté.-
L'Occident et les pauvres hier
et aujourd'hui /**
Dir. de François-Xavier Merrien.-
Paris: les Ed. de l'Atelier/Ed. Ouvrières,
1994, 269 p.-

Intégrer la violence /
Richard Hellbrunn; Jacques Pain.-
Vigneux (F): Ed. Matrice, 1992, 251 p.,
bibliogr.-

Laissé pour mort /
Denis Ponté.-
Photographies en noir.-
Genève: Ed. Olizane, 1994, n.p.-

Mémoire et intégration /
Jacques Barou et al.-
Paris: Syros, 1993, 116 p.-

La Relation violente /
Patrick Baudry et al.-
Vigneux (F): Ed. Matrice, 1991, 127 p.-

**Répertoire des institutions œuvrant
dans le domaine de la toxicomanie /**
Office fédéral de la santé publique.-
Berne: Office fédéral de la santé publique,
1994, 203 p.-

La Toxicomanie à Genève /
Dr Gérard Eichenberger.-
Genève: Département de la prévoyance
sociale et de la santé publique,
Direction de la santé publique, 1994, 56 p.-
(Les Cahiers de la Santé N° 5)

9. ETRANGERS

**Multiculturalisme.-
Différence et démocratie /**
Charles Taylor.-
Paris: Aubier, 1994, 143 p.-

**Transits.-
L'Europe des réfugiés /**
Michel Bühner; Christiane Perregaux.-
Paris: Syros, 1993, 81 p.-

expression - épilogue

En septembre 1980, la loi sur l'assistance publique a été adoptée par le peuple genevois. Elle stipule, parmi les tâches dévolues à l'Hospice général, sa « contribution à l'information sociale ».

Ce disant, législatif et citoyens reconnaissent dès lors explicitement le rôle que l'institution assumait depuis une quinzaine d'années déjà au travers de la mise en place progressive des bureaux d'information sociale (BIS) et de son Centre de recherche, de documentation et d'information sociales (CREDIS), depuis lors remplacé par le service d'information sociale et juridique de l'HG.

Au cours de cette même période naissait, en janvier 1976, *Expression*, revue d'information sociale de l'Hospice général. L'éditorial du n° 1 précisait les buts poursuivis : renseigner le lecteur sur le contexte social local — attirer son attention sur des thèmes d'actualité — susciter la discussion en engageant le dialogue.

La publication paraissait alors 5 fois l'an au format A4 et sur papier de récupération afin, disions-nous déjà, « d'éviter le gaspillage à l'ère des économies » (sans commentaire !). Les deux premières années, son prix d'abonnement ne dépassa pas le montant modique de Fr. 5.—, bien que son nombre de pages ait progressivement doublé. En 1987 nous passons au format A5, en 1989 à un rythme de parution bimestriel conservé depuis lors, en 1990 à l'appellation : revue d'information sociale.

Durant ce laps de temps, parallèlement à l'amélioration graphique touchant la mise en page et la couverture, se poursuivait un travail de réflexion sur le contenu. Comment parvenir, par l'entremise d'une publication que le lecteur assimile à l'image de la plus ancienne institution sociale du canton, à intéresser de l'intérieur ses propres collaborateurs et à capter l'attention du lecteur « tout public » désireux de se tenir au courant de l'actualité sociale ?

Difficile équation, entreprise à travers laquelle nous avons beaucoup appris et dont il est bien difficile de mesurer l'impact qu'elle a eu sur nos lecteurs. Que ceux qui nous ont suivis, et qui ont donc trouvé dans les pages d'*Expression* les informations, les pistes de réflexion et les amorces de dialogue qu'ils recherchaient, en soient remerciés.

Les années passant, la crise amenant l'information sociale à se resserrer sur l'essentiel, notre revue cède la place à une publication romande d'information et de réflexion. Nous sommes heureux d'y collaborer, avec l'intention d'aborder les questions sociales romandes dans un esprit d'ouverture et de novation, d'humour aussi. Non pas dans l'idée de peindre en rose les « terrifiants pépins de la réalité », mais de rendre plus compréhensible et captivante pour nos lecteurs cette « pâte sociale » dans laquelle nous sommes tous immergés, au-delà de nos particularismes cantonaux !

Mes chaleureux remerciements à celles et ceux qui ont piloté *Expression* jusqu'à ce jour.

Tous mes vœux à nos lecteurs présents et futurs, comptant sur eux pour qu'ils nous fassent part de leurs réactions et fassent vivre avec nous cette nouvelle revue d'information sociale.

Guy Perrot, directeur

Une nouvelle revue d'expression sociale un esprit d'ouverture

Les éditeurs d'*Expression*, *Social* et *Travail Social*
– respectivement l'Hospice général de Genève, la Conférence romande
de l'action sociale et l'Association suisse des assistants sociaux
et des éducateurs spécialisés et organismes associés –
vous proposent une nouvelle publication, fruit de la fusion
de ces trois revues.

Quel sera son fonctionnement ?

■ **comité d'édition**

composé des trois partenaires fondateurs, prêts à associer à cette
démarche d'autres organismes intéressés

■ **équipe rédactionnelle et administrative**

mise à disposition par les trois éditeurs

■ **groupe de référence**

composé de personnes d'appartenance cantonale diversifiée,
représentant :

- secteurs professionnels : travail social, éducation, animation
- champs d'insertion socio-professionnelle : formation, pratique,
recherche, secteur public et privé

■ **réseau de collaborations décentralisées**

- correspondants cantonaux et régionaux
- experts
- collaborateurs ponctuels

Avec vous – comme lecteurs mais aussi, souhaitons-le, comme auteurs –
la nouvelle revue entamera 1995 sur un rythme cadencé bimestriel.

*Son équipe rédactionnelle est à votre disposition pour toute information
complémentaire et vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.*

1 + 1 + 1 = 1

Expression, Social, Travail social, trois revues en une.

*Voici le projet auquel ont travaillé les rédactions respectives,
dans l'optique d'offrir au public romand
une seule revue d'information sociale.*

une publication suisse romande, régionale et transfrontalière

- s'adressant à un lectorat ouvert à l'actualité sociale
- garantissant un outil de travail aux professionnels de l'action sociale et éducative
- offrant une large plate-forme d'information et de réflexion sociales
- favorisant un pluralisme d'expression

un contenu varié

- pratique, recherche, politique et sécurité sociales : dossiers, enquêtes, débats...
- actualités fédérales, régionales, transfrontalières
- informations juridiques
- nouvelles brèves, agenda, revue de presse spécialisée

une échéance proche

- parution en début d'année 1995
- six numéros par an : Fr. 65.-
- étudiants et apprentis : Fr. 40.-

Annoncer les rectifications d'adresses
selon A1, No 552

Affranchi à forfait
1200 GENÈVE 3



1600/94

HOSPICE GÉNÉRAL
Institution genevoise d'action sociale
service d'information sociale et juridique
case postale 430
1211 GENÈVE 3